



# Assemblée générale

Soixante-septième session

**11<sup>e</sup>** séance plénière

Mercredi 26 septembre 2012, à 18 heures  
New York

Documents officiels

Président : M. Jeremić ..... (Serbie)

*En l'absence du Président, M. Benmehidi (Algérie),  
Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 18 h 15.*

**Allocution de M. Anote Tong, Président,  
chef de gouvernement et Ministre des affaires  
étrangères de la République de Kiribati**

**Le Président par intérim (parle en anglais) :**  
L'Assemblée générale va maintenant entendre une allocution du Président, chef de gouvernement et Ministre des affaires étrangères de la République de Kiribati.

*M. Anote Tong, Président, chef de gouvernement et  
Ministre des affaires étrangères de la République  
de Kiribati, est escorté dans la salle de l'Assemblée  
générale.*

**Le Président par intérim (parle en anglais) :**  
Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Anote Tong, Président, chef de gouvernement et Ministre des affaires étrangères de la République de Kiribati, et je l'invite à prendre la parole devant L'Assemblée.

**Le Président Tong (parle en anglais) :** Je transmets à l'Assemblée les salutations chaleureuses du peuple de Kiribati, au nom duquel j'ai le privilège de prendre encore une fois la parole devant cet organe. Je

m'associe aux orateurs qui m'ont précédé pour féliciter M. Vuk Jeremić de son accession à la présidence de la soixante-septième session de l'Assemblée générale. Nous traversons une époque difficile. Le travail qui nous attend au cours de cette session est le reflet de ces défis, mais j'ai bon espoir que sous sa direction compétente, l'Organisation continuera d'améliorer la qualité de vie de tous les membres de notre communauté mondiale, en particulier des plus vulnérables.

Je saisis également la présente occasion pour me féliciter de l'excellent travail réalisé par son prédécesseur, M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser, pendant la dernière session de l'Assemblée générale.

Je rends également hommage au dévouement inlassable de notre Secrétaire général, M. Ban Ki-moon. La main sur le gouvernail, il continue de guider notre organisation au travers des défis et des réalités complexes de notre monde actuel vers la réalisation de nos objectifs. Je tiens en particulier à lui exprimer toute ma reconnaissance pour son engagement personnel sur la question des changements climatiques et la situation des plus vulnérables. Les habitants de Kiribati se sont réjouis de la visite du Secrétaire général l'année dernière, première visite d'une personnalité de cet ordre dans notre région du monde. Nous avons apprécié l'occasion qui nous a été donnée de lui montrer directement en quoi consistaient les problèmes des populations vivant aux premières lignes des changements climatiques.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

12-52220 (F)



Merci de recycler 

Dans sa déclaration liminaire (voir A/67/PV.6), le Président nous a rappelé que la fonction centrale de l'Organisation est le maintien de la paix et la sécurité internationales. Nous nous devons tous de réfléchir à ce que chacun d'entre nous a fait pour instaurer un monde meilleur, plus pacifique et plus sûr. Nous devons nous demander si ce que nous faisons relève de l'intérêt collectif de tous les peuples du monde ou ne profite qu'à un petit nombre d'élus. Nous devons examiner les efforts que nous faisons en tant que dirigeants de cette famille mondiale et nous demander si nous faisons ce qu'il faut pour nos enfants et les enfants de nos enfants.

Je suis convaincu que, grâce à toutes les informations dont nous disposons aujourd'hui, nous devrions savoir exactement ce qu'il faut faire. Nous savons ce que nous devons faire mais, pour quelques raisons que ce soit, nous n'avons ni le courage, ni la fortitude, ni la vision de le faire. Il nous manque un sens de responsabilité mutuelle. Nous ne sommes guère désireux de prendre des risques et de faire les sacrifices nécessaires pour la sécurité et l'avenir de l'ensemble des membres de notre communauté internationale.

Il n'est jamais trop tard pour bien faire. L'histoire abonde d'exemples d'actions mondiales qui ont fait du bien à l'humanité. Nous avons réussi à instaurer un monde relativement plus pacifique. Nous avons été en mesure de redresser certaines des grandes injustices du passé. Nous avons agi ensemble face à ceux qui cherchent à réaliser leurs objectifs par des actes de terrorisme. Nous devons cependant rester vigilants, car de nouvelles formes de menaces et d'injustice émergent qui mettent en danger notre famille mondiale.

C'est la septième fois que j'ai l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée depuis neuf ans que je préside à la destinée de mon pays. J'ai à chaque fois cherché à transmettre le même message. À chacune de mes interventions, j'ai évoqué les menaces réelles et potentielles qui pèsent sur mon pays. Chaque fois, j'ai rappelé à l'Assemblée la nécessité de prendre des mesures immédiates en réponse aux changements climatiques et à l'élévation du niveau des mers afin d'assurer la survie à long terme de pays comme Kiribati.

Il m'arrive souvent de regarder mes petits enfants et de me demander quelle sorte d'avenir nous allons leur laisser. C'est pour eux que je continuerai à parler de cette question des changements climatiques jusqu'à mon dernier souffle. Il s'agit d'une question cruciale pour la survie de nos peuples et de l'humanité toute entière,

qui demeure le plus grand cas de conscience de notre époque.

Que nous soyons disposés ou non à le reconnaître, les changements climatiques et l'élévation du niveau des mers sont causés par une utilisation non viable des ressources de notre planète. Nous ne pouvons faire de la croissance économique à tout prix un mot d'ordre, en particulier lorsque ceux qui bénéficient le moins de cette croissance sont ceux qui en paieront le prix le plus élevé. La terre n'est pas nôtre pour que nous l'exploitions comme bon nous semble. Elle nous a été donnée en partage pour que nous en prenions soin pour les générations à venir et ignorer cette réalité est à leurs risques et périls.

L'Organisation a été fondée sur le principe fondamental de l'égalité souveraine. Il convient de prendre dûment en considération les questions de sécurité qui préoccupent chacun d'entre nous. Nous sommes reconnaissants à l'Assemblée générale d'avoir reconnu que les changements climatiques étaient une question méritant l'attention du Conseil de sécurité. J'applaudis à l'engagement du Secrétaire général s'agissant de cette menace particulière à la sécurité, mais il a besoin de l'appui de tous les pays afin de prendre les mesures nécessaires pour y faire face.

Nous devons redoubler d'efforts pour, ensemble, atténuer les émissions mondiales de gaz à effet de serre. Nous continuons d'exhorter les principaux émetteurs de gaz à effet de serre à s'acquitter de leurs responsabilités. Nous exhortons également les partenaires de développement à fournir en suffisance les ressources et technologies voulues pour nous permettre de remédier aux effets actuels et futurs des changements climatiques et de l'élévation du niveau des mers.

Tout en prenant les mesures d'adaptation nécessaires pour que Kiribati reste habitable aussi longtemps que possible, nous nous préparons également à un avenir où nos îles ne seront peut-être plus en mesure de permettre la subsistance de notre population. Nous cherchons à renforcer les compétences de nos concitoyens pour qu'ils soient capables de postuler à des emplois sur le marché du travail mondial. Nous voulons que notre peuple ait la possibilité de migrer dans la dignité si un tel choix venait à s'imposer à l'avenir et toute la science nous dit qu'il s'agit d'une réelle possibilité.

Nous notons que certains progrès positifs ont été réalisés lors des récentes discussions de Bangkok sur les changements climatiques, sur la base des décisions

prises à Durban l'an dernier. Néanmoins, les mesures tardent beaucoup trop à se faire jour. Nous avançons centimètre par centimètre quand c'est à pas de géants qu'il nous faut progresser. Pour les questions qui font l'objet d'un consensus, nous pensons que la communauté internationale doit faire le nécessaire pour mettre en œuvre sans retard les mesures convenues, pendant que nous poursuivons le débat sur les questions toujours sujettes à controverse. Si nous attendons de tomber d'accord sur tout, nous devons attendre longtemps et le processus sera très long.

Que nous ne soyons plus actuellement en voie de réaliser de nombreux objectifs du Millénaire pour le développement ne devrait surprendre personne : tandis que les autres pays consacrent leurs ressources à la réalisation de ces objectifs, les pays les plus vulnérables dont nous faisons partie continuent de dépenser une part disproportionnée de leurs ressources limitées pour la lutte contre les assauts de mers de plus en plus hautes et d'ondes de tempête contre nos maisons, nos moyens de subsistance et nos infrastructures publiques. C'est un exercice coûteux dont nous n'avons pas les moyens. Nous continuons de dépendre de la bonne volonté de nos partenaires et des membres de la communauté mondiale à cet égard.

Nous sommes un pays marin. Nous sommes un très grand État océanique. Nous sommes convaincus que moyennant l'aide voulue nous pouvons réaliser un développement durable en utilisant les ressources disponibles dans notre large zone économique exclusive. Nous sommes convaincus que cela nous permettra de réduire notre dépendance à l'égard de l'aide au développement. Je pense que nous pourrions même nous passer de l'aide au développement si nous avions l'appui nécessaire pour renforcer nos capacités afin d'exploiter et transformer nous-mêmes nos propres ressources.

Les pêcheries restent une ressource économique majeure pour mon pays; elles fournissent entre 40 et 50 % de nos revenus. Notre espoir est d'optimiser les rendements de cette ressource, compte tenu du rendement actuel, qui est de 5 à 8 % sur la seule valeur des captures au débarquement. Nous avons commencé à mettre sur pied notre propre usine de transformation des produits halieutiques grâce à un partenariat public-privé. L'exploitation minière des fonds marins est une autre source potentielle de revenus. Nous sommes toutefois conscients de la nécessité d'appliquer le principe de précaution avec cette industrie, compte tenu des dégâts

qu'elle pourrait occasionner à notre milieu marin encore intact.

Nous reconnaissons le rôle fondamental que joue notre environnement comme fondement du développement durable. Il va être indispensable de préserver la santé et la diversité biologique de nos océans et de nos écosystèmes. Nous contribuons à ces efforts avec la zone protégée des îles Phœnix, naguère encore la plus grande zone marine protégée au monde. Nous avons fait de cette zone un refuge pour la biodiversité marine. C'est le cadeau que nous faisons à l'humanité en reconnaissance du prix que nous attachons à la protection de notre patrimoine commun.

Un pays seul n'a pas les ressources nécessaires pour préserver les océans. Il est essentiel de collaborer dans le cadre d'initiatives transfrontalières pour progresser dans nos efforts dans ce domaine. Lors du récent sommet du Forum des îles du Pacifique dans les Îles Cook, les États-Unis et Kiribati ont annoncé qu'ils prévoyaient de collaborer pour créer des liens entre nos parcs maritimes voisins dans les îles Phœnix, dans le cadre de l'initiative Pacific Ocean Arc. Nous contribuons ainsi ensemble au Cadre pour le paysage océanique du Pacifique. Nous saisissons cette occasion pour inviter la communauté internationale à se joindre à nous dans cette entreprise.

Notre message à la communauté internationale est le suivant : la préservation de la diversité biologique et des écosystèmes marins dans le Pacifique n'est pas seulement importante pour le développement durable des peuples des îles du Pacifique, elle est également vitale pour le reste de la communauté mondiale. La communauté internationale doit appuyer ces efforts, non pas pour des raisons caritatives mais pour investir dans l'intérêt des générations à venir de cette planète.

En juin, nous nous sommes réunis à Rio de Janeiro pour faire le point sur les progrès réalisés 20 ans après le Sommet « Planète Terre » de 1992. Il y a 20 ans, nous sommes convenus que la protection de notre environnement mondial était d'une importance critique pour notre survie future et que l'action de développement devait être fondée sur la viabilité à long terme de nos ressources naturelles. Malheureusement, nous n'avons pas de quoi pavoiser en la matière. De fait, la situation de l'environnement est à bien des égards pire aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a 20 ans. L'équilibre délicat sur lequel repose l'ensemble de notre écosystème planétaire a été mis à mal par la recherche personnelle de profits aux dépens du bien collectif. Certains membres de notre

famille mondiale continuent de profiter de l'exploitation non viable des ressources, tandis que d'autres en paient toujours le prix le plus élevé. Nous ne voyons pas où est la justice dans cette situation.

Nous avons réaffirmé en juin notre détermination de réaliser l'avenir que nous voulons. Pour cela, l'Organisation devra évoluer pour mieux correspondre aux réalités de notre époque, où apparaissent de nouvelles menaces à la sécurité et de nouvelles injustices, telles que les changements climatiques, qui remettent en cause la crédibilité de notre système international de gouvernance; où la survie même de certains pays est sérieusement remise en question; et où tous les pays qui le peuvent doivent contribuer à prévenir une telle calamité au risque d'être jugés sinon à tout jamais par l'histoire. Si nous voulons assurer un avenir sûr, pacifique et prospère à nos enfants, nous devons cesser d'agir comme si de rien n'était et obtenir des résultats dès maintenant. C'est même hier que nous aurions dû le faire.

Nous acceptons la réalité de la situation : en cette période d'incertitude, il faut que l'ONU soit aussi pertinente et réactive que possible pour répondre aux besoins et défis du monde qui ne cessent d'évoluer. Lors des débats de ce matin, j'ai trouvé fort encourageante la détermination du Secrétaire général de veiller à ce que l'Organisation se réforme pour devenir plus efficace, plus transparente et plus comptable. Nous saluons également la proposition du Secrétaire général de renforcer les partenariats avec la société civile et le secteur privé.

De fait, je pense qu'un tel partenariat doit démarrer aux niveaux local et national avant de s'étendre aux niveaux régional et international.

La trame essentielle qui nous lie les uns aux autres en tant que famille et qu'êtres humains est en train de se dénouer. Maintenir la sécurité et assurer la survie des populations se trouvant dans des zones de conflit, en particulier au Moyen-Orient et en Afrique du Nord constituent toujours un défi majeur pour notre organisation. Prions, pour le bien de ceux qui sont les premiers touchés par les grands problèmes mondiaux, qu'une plus grande compréhension et la stabilité l'emportent.

Nous observons avec satisfaction l'apaisement continu des tensions et l'amélioration des relations entre les deux côtés du détroit de Taiwan. Nous nous félicitons également de la participation de pays tels que Taiwan aux

activités internationales de l'Assemblée mondiale de la Santé. Nous espérons qu'il sera fait preuve de la même compréhension pour d'autres institutions et processus internationaux afin que Taiwan puisse y participer et y contribuer de manière significative pour le bien de l'humanité.

Au moment où nous traçons la voie conduisant à l'avenir que nous souhaitons, nous devons faire face aux menaces principales posées à l'existence mêmes des membres de cette communauté de pays. En tant que famille, nous devons assurer la survie des membres de notre communauté. Il faut prendre des mesures pour lutter contre les changements climatiques avant qu'il ne soit trop tard pour les pays qui se trouvent en première ligne, et pour l'humanité toute entière.

Nous avons actuellement besoin de dirigeants bienveillants, clairvoyants et responsables afin d'éclairer la marche vers un avenir plus sûr et plus juste. Nous devons agir, et rapidement. Nous le devons à nos enfants et aux enfants de nos enfants. Nous devons donc prier pour que Dieu nous permette de faire preuve du bon sens nécessaire pour faire ce qu'il faut pour l'avenir de l'humanité.

**Le Président par intérim (parle en anglais) :**  
Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président, chef de Gouvernement et Ministre des affaires étrangères de la République de Kiribati de l'allocation qu'il vient de prononcer.

*M. Aote Tong, Président, chef de gouvernement et Ministre des affaires étrangères de la République de Kiribati, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.*

**Allocution de M. Robert G. Mugabe, Président de la République du Zimbabwe**

**Le Président par intérim (parle en anglais) :**  
L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République du Zimbabwe.

*M. Robert G. Mugabe, Président de la République du Zimbabwe, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.*

**Le Président par intérim (parle en anglais) :**  
Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République du Zimbabwe, S. E. M. Robert G. Mugabe, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

**Le Président Mugabe** (*parle en anglais*) : Au nom de ma délégation et en mon nom propre, j'adresse à M. Jeremić nos plus chaleureuses félicitations pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-septième session. Sa grande expérience, dans le domaine des affaires régionales et internationales, contribuera certainement à enrichir le présent débat et les travaux de la présente session. Je tiens à l'assurer de la pleine coopération du Zimbabwe dans l'accomplissement de sa lourde tâche à ces hautes fonctions.

Si je puis me permettre, je voudrais maintenant, avant de commencer mon propos, faire référence à l'allocution la plus éclatante et la plus émouvante de toutes celles du Président des États-Unis : celle qu'il a prononcée hier (voir A/67/PV.6). Cette déclaration avait de l'importance puisqu'elle nous amenait à condamner le décès tragique de l'Ambassadeur des États-Unis en Libye. Je suis certain que nous avons tous été émus et que nous sommes tous d'accord sur le fait qu'il s'agissait en effet d'un acte épouvantable que nous condamnons tous.

Il y a un an, nous avons assisté à la mort brutale et violente du Chef d'État de la Libye, un pays membre de l'Union africaine. Il est mort à un moment où l'OTAN menait une opération dont le but était prétendument de protéger les civils. Alors que nous nous associons aux États-Unis pour condamner la mort de leur Ambassadeur, les États-Unis se joindront-ils également à nous pour condamner la mort sauvage du chef de l'État libyen, Mouammar Kadhafi?

Cette grande perte, tragique pour l'Afrique, coïncide avec le moment où l'OTAN avait demandé au Conseil de sécurité, en vertu du Chapitre VII de la Charte, de l'autoriser à intervenir en Libye pour protéger les civils qui, disait-on, étaient à la merci du Gouvernement libyen, dirigé par le colonel Kadhafi. Cette mission, qui avait pour seul objectif de protéger les civils, s'est transformée en violente chasse à l'homme contre le colonel Kadhafi et sa famille. L'OTAN les a rattrapés. Mouammar Kadhafi et certains de ses enfants sont morts dans les circonstances violentes que nous connaissons.

En prononçant son discours, je suis certain que le Président des États-Unis était conscient que son pays, puissance membre de l'OTAN, avait, de même que les autres puissances de l'OTAN, l'autorisation, en vertu du Chapitre VII, d'intervenir en Libye pour protéger les civils. Est-ce néanmoins ce que cette opération s'est avérée être? Avec une très grande malhonnêteté, l'autorité conférée au titre du Chapitre VII a été utilisée comme une arme pour chasser toute une famille et

commettre les meurtres qui ont eu lieu dans ce pays. Des bombes ont été lancées impitoyablement. De nombreux civils sont morts. Est-ce ce genre de protection qu'ils avaient voulu assurer en vertu du Chapitre VII de la Charte? La mort de Kadhafi, par conséquent, doit être envisagée sous le même angle, tragique, que la mort de Chris Stevens. Nous condamnons de la même manière ces deux décès.

Maintenant, je voudrais réaffirmer le rôle légitime et important de l'ONU dans la gestion des questions touchant à la paix et à la sécurité internationales. Dans notre quête d'un ordre international plus juste et plus équitable, le Zimbabwe reste fermement opposé à l'unilatéralisme et attaché au multilatéralisme. Nous souhaitons donc que l'ONU continue d'être un garant de la paix et de la sécurité mondiales et un rempart dans la lutte pour la justice et l'égalité entre les nations. Par conséquent, il nous incombe à tous de prendre les mesures qui s'imposent pour que l'ONU ne soit pas marginalisée en ce qui concerne les questions internationales.

Il importe tout autant, à l'avenir, que l'ONU ne se laisse plus abuser, comme cela a été le cas dans l'affaire que je viens d'évoquer, où l'OTAN a prétendu vouloir protéger les civils au titre du Chapitre VII de la Charte mais que cela n'a en fin de compte pas été le cas. À l'avenir, le Conseil de sécurité ne doit jamais se laisser abuser par un État Membre ou un groupe d'États qui cherche à atteindre des objectifs purement personnels ou sectaires. La Charte des Nations Unies stipule clairement qu'il s'agit d'une organisation internationale se devant d'œuvrer pour le bien de tous les peuples du monde, grands et petits.

Nous sommes conscients que des menaces et des défis existants et naissants continuent d'entraver nos efforts individuels et collectifs en faveur du développement économique et du progrès social, ainsi que de la paix et de la sécurité. Mais la tendance accrue au sein des États membres de l'OTAN, qui se fonde sur leur arrogance due au fait qu'ils croient être plus puissants que tout le monde – comme en témoigne leur recours récent à l'unilatéralisme et à l'hégémonie militaire en Libye – est l'antithèse même des principes fondamentaux de l'ONU. Dans le cas de la Libye, l'Union africaine et son rôle de rétablissement de la paix ont été rejetés, ignorés et méprisés. L'Union africaine a plaidé en faveur du dialogue entre les autorités libyennes et les soi-disant révolutionnaires. J'exhorte la communauté internationale à œuvrer de concert pour étouffer dans

l'œuf cette tendance agressive, dangereuse et indésirable avant qu'elle ne s'aggrave.

À cet égard, le sujet choisi par le Président pour la présente session « Réaliser, par des moyens pacifiques, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations de caractère international » – est tout à fait approprié. C'est sur cela que nous insistons au sein de l'Union africaine – le règlement des différends par des moyens pacifiques, par le dialogue. Les fauteurs de guerre de notre monde nous ont fait assez souffrir. Partout où ils se sont imposés, le chaos a remplacé la paix. Nous en avons une illustration avec la situation qui a résulté de la campagne illégale menée par Bush et Blair en Iraq, je dis illégale, parce que l'on prétendait que Saddam Hussein détenait des armes de destruction massive, alors que Bush et Blair et leurs gouvernements savaient très bien que ce n'était pas le cas. En effet, après avoir envahi l'Iraq, après avoir causé beaucoup de dégâts et après s'être débarrassé de Saddam Hussein, ils ont admis que celui-ci ne possédait pas d'armes de destruction massive. Alors, pourquoi ont-ils attaqué l'Iraq? Pourquoi voulaient-ils se débarrasser de Saddam Hussein? Était-ce simplement parce que c'était un dictateur, comme ils le prétendaient? Non, c'est parce qu'il était à la tête d'un pays dont le sous-sol regorge de tonnes et de tonnes de pétrole. C'est le pétrole qu'ils recherchaient, et d'ailleurs nous avons vu les sociétés, dont l'une, au passage, était dirigée par un frère de Bush, se précipiter pour extraire le pétrole iraquien.

Il s'est passé exactement la même chose en Libye. La situation qu'ils ont créée en Iraq a provoqué plus d'instabilité que jamais. Les sunnites se dressent contre les chiites et vice-versa, sans parler des conséquences économiques désastreuses de cette invasion illégale. L'économie est instable, la société est instable, et les populations sont en conflit. La Libye est également devenue instable suite à l'intervention de l'OTAN, lancée sous le prétexte fallacieux du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies et du principe bidon de la responsabilité de protéger. J'ai suivi le discours du Secrétaire général. Il a fait référence à ce principe. C'est un principe dont on peut user de façon abusive, et il a utilisé de façon abusive. De toute manière, ce principe fait toujours l'objet de débats.

Le Zimbabwe est fermement attaché au règlement pacifique des différends entre les États de manière compatible avec les buts et principes des Nations Unies. En matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, il faut encore faire davantage pour éviter

d'abord que les conflits n'éclatent, et pour prévenir, ensuite, la reprise des conflits une fois la situation stabilisée. En plus de fournir les ressources nécessaires à la gestion des conflits, il importe de s'attaquer à leurs causes sous-jacentes, et de privilégier, plus en amont, une démarche globale axée sur la prévention des conflits, la consolidation de la paix, le maintien de la paix et le développement. Dans la poursuite de cet objectif, ma délégation est fermement convaincue que le respect de la Charte des Nations Unies doit être une obligation incontournable de tous les États Membres.

Nous avons remarqué, avec un profond regret, que le Conseil de sécurité a parfois fait fi des dispositions de la Charte des Nations Unies relatives au règlement pacifique des différends. En revanche, il semble exister un appétit insatiable pour la guerre, les embargos, les sanctions et autres mesures punitives, même pour des questions qui seraient résolues plus facilement par la voie de la coopération multilatérale et du dialogue. Au lieu du recours au règlement pacifique des différends, nous assistons quotidiennement, désormais, à des situations où la force prime le droit. Nous avons dit : « Eh bien, oui, les puissants peuvent s'attacher au principe selon lequel la force prime le droit », mais le droit prime certainement aussi la force.

Arrêtons-nous sur l'exaltant préambule de la Charte des Nations Unies, où les plénipotentiaires réunis à San Francisco en 1945 se sont engagés à « préserver les générations futures du fléau de la guerre ». Cela est particulièrement pertinent à l'heure actuelle, alors que ce qui se passe dans le monde constitue une rupture radicale avec cette noble et solennelle déclaration de San Francisco. Ce que les membres de l'alliance de l'OTAN ont à dire à ce sujet, on peut se le demander.

Il importe donc que le Conseil de sécurité respecte et soutienne les décisions, les processus et les priorités des organisations régionales. En revanche, les événements récents – comme cela a déjà été dit – en particulier concernant l'Afrique, ont montré le peu de cas que l'ONU et certains membres influents de la communauté internationale font du rôle essentiel des organisations régionales. Une coopération efficace entre l'ONU et les organisations régionales ne peut devenir viable et durable que si elle se fonde sur le respect et le soutien mutuels, ainsi que sur le partage des responsabilités et l'engagement.

Il est regrettable de constater que certaines notions inadmissibles sont actuellement imposées aux membres des Nations Unies en l'absence de mandats

intergouvernementaux. Ainsi, il n'existe pas encore de consensus sur la notion de responsabilité de protéger, notamment s'agissant des circonstances dans lesquelles elle peut être invoquée. Nous sommes inquiets de constater de plus en plus souvent, maintenant, que la notion de responsabilité de protéger commence à être appliquée, et de manière gravement abusive, ce qui remet inévitablement en question le principe cardinal de la souveraineté des États ainsi que les principes de l'intégrité territoriale et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États consacrés par la Charte des Nations Unies.

Pour que la communauté internationale puisse relever avec succès les défis mondiaux en matière socioéconomique, environnementale et de sécurité, il est indispensable de disposer d'institutions internationales pour s'en occuper et d'une culture véritable du multilatéralisme. L'Organisation des Nations Unies, ses institutions spécialisées et les institutions financières internationales sont les seuls instruments dont nous disposons pour répondre efficacement aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés dans le village mondial. Il est donc essentiel de réformer ces structures et de les réadapter en tenant compte à la fois des défis mondiaux et de nos réalités contemporaines, pour leur permettre de mieux servir nos intérêts collectifs.

Cette Assemblée est l'organe le plus représentatif de la famille des Nations Unies. Nous devons donc nous attacher à trouver un consensus sur les mesures visant à la revitaliser pour qu'elle s'acquitte de son mandat conformément aux dispositions de la Charte. Nous tenons à réaffirmer notre profonde préoccupation face à l'effritement du mandat, des pouvoirs et de la compétence de l'Assemblée générale en raison de l'empiètement progressif du Conseil de sécurité sur les domaines de compétence de l'Assemblée. Selon nous, cela bouleverse le fragile équilibre défini par la Charte, et compromet l'efficacité globale du système des Nations Unies. L'Assemblée générale doit demeurer le principal organe délibérant et décisionnel de l'ONU.

Le débat sur la réforme du Conseil de sécurité nous occupe depuis bien trop longtemps. Ma délégation appuie pleinement les négociations intergouvernementales en cours sur la réforme et l'élargissement du Conseil. Toutefois, nous tenons à mettre en garde contre une démarche ouverte à tous dupant ceux d'entre nous issus de régions qui ne sont pas du tout représentées parmi les membres permanents du Conseil. Le Zimbabwe appuie la revendication de l'Afrique concernant deux sièges

permanents, assortis d'un droit de veto si celui-ci est maintenu, ainsi que deux autres sièges non permanents, comme il est clairement énoncé dans le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte.

Combien de temps encore la communauté internationale continuera-t-elle d'ignorer les aspirations de tout un continent composé de 54 pays? L'on ne saurait nous acheter avec des promesses vides, ni nous vendre quelques retouches cosmétiques du Conseil de sécurité déguisées en réforme. C'est tout de même une parodie de justice que le continent africain, qui regroupe près d'un tiers des membres représentés dans cette Assemblée, n'ait pas de représentation permanente au Conseil. Est-ce cela la bonne gouvernance? Est-ce cela la démocratie? Et est-ce cela la justice?

Ma délégation condamne sans réserve les sanctions économiques imposées de manière injustifiée à mon pays et à mon peuple et qui les empêchent de pouvoir jouir pleinement des ressources naturelles dont ils disposent. Nous tenons à rappeler à ceux qui soutiennent les sanctions à notre encontre qu'il s'est formé un consensus international – pleinement soutenu par la Communauté de développement de l'Afrique australe, l'Union africaine, le Mouvement des pays non alignés et le reste du monde progressiste – en faveur de la levée de ces sanctions. Et nous espérons que tel sera bien le cas.

Je voudrais terminer en réaffirmant l'engagement du Zimbabwe de respecter les principes qui nous rassemblent à l'ONU depuis 67 ans. Mon pays est convaincu que, dans ce monde inextricablement interdépendant, notre attachement au bien commun qu'incarne l'Organisation perdurera contre vents et marées. Le Zimbabwe continuera de condamner fermement l'unilatéralisme, l'imposition de sanctions injustifiées et illégales contre des pays, et l'application extraterritoriale injustifiée de lois nationales.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) :  
Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République du Zimbabwe de l'allocation qu'il vient de prononcer.

*M. Robert G. Mugabe, Président de la République du Zimbabwe, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.*

**Allocution de M. Michel Joseph Martelly,  
Président de la République d'Haïti**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République d'Haïti.

*M. Michel Joseph Martelly, Président de la République d'Haïti, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République d'Haïti, S. E. M. Michel Joseph Martelly, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

**Le Président Martelly** : Je viens ici, à cette soixante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, apporter, au nom du peuple haïtien, ma contribution au débat qui réunit aujourd'hui les représentants de tous les peuples du monde.

L'élection de M. Jeremić comme Président de l'Assemblée est pour moi un message clair : celui que les petits États Membres de l'ONU peuvent y jouer un grand rôle, apporter leur contribution à la paix, même dans un contexte mondial de morosité économique. Je voudrais, au nom de la délégation haïtienne, le féliciter d'avoir suscité, encouragé ce débat, qui, malheureusement, concerne nombre de Membres de la grande famille des Nations Unies.

Qu'il me soit permis aussi de rendre un hommage bien mérité à M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'Organisation, pour le dynamisme, la sagesse, le discernement, la vision et le courage dont il a fait montre plus d'une fois dans la gestion de situations internationales d'une extrême délicatesse. Qu'il soit également remercié de l'attention particulière qu'il accorde à Haïti, mon pays.

Dans les intentions comme dans les faits, depuis mon accession au pouvoir, l'Haïti que je chéris essaie, avec des hauts, avec des bas, des succès sûrement, des faux pas parfois, l'Haïti que je chéris essaie d'émerger. Je m'y emploie hardiment, courageusement. Je peux le prétendre : l'impulsion est donnée et je ne doute pas que nous pourrions en voir les résultats d'ici quelques mois, d'ici quelques années. Comment pourrait-il en être autrement? Car l'Haïti d'aujourd'hui, celle que j'ai pour mission de servir, a compris que tant qu'entre nous dureront les chicanes, tant qu'il y aura frustrations,

misère, sous-développement et inégalités, le monde en général, Haïti en particulier, ne sera jamais à l'abri de troubles et de disputes. Tant que les choses iront mal au cœur des nations, elles seront tentées de se tourner vers leurs voisins et de leur chercher querelle. Les exemples n'ont pas manqué tout au long de l'histoire du monde, tout au long des siècles. C'est pour cela que nous disons aujourd'hui que s'il est opportun de rechercher des solutions pacifiques aux différends internationaux, il est peut-être plus judicieux de chercher à les prévenir. Je répète que s'il est opportun de rechercher des solutions pacifiques aux différends internationaux, il est peut-être plus judicieux de chercher à les prévenir.

Tant que l'accès à l'eau, aux grands marchés, tant que la juste rétribution des matières premières et la saine compétitivité économique ne seront pas au rendez-vous, des conflits, nous en vivrons toujours. Tant que, toutes nations unies, nous ne conjuguons pas nos efforts pour que l'accès à la santé, l'accès au travail, le respect des différences, deviennent réalité, nous continuerons d'être confrontés à des conflits et réduits à rechercher péniblement des solutions pacifiques.

La parité des genres, dont nous nous sommes faits les champions; la démocratie que nous prônons; le traitement égal devant la loi que, au quotidien, nous tâchons de faire appliquer; le respect de l'environnement, qui s'inscrit dans notre programme de gouvernement; voilà, à mon sens, des paramètres qui préviennent les mouvements migratoires incontrôlés, les changements climatiques, les guerres inutiles, les massacres à relents religieux, les conflits ethniques, le terrorisme.

Dans notre quête commune d'harmonie dans un monde aux cultures différentes et aux religions diverses, nous devons permettre à des rêves nationaux d'émerger, des rêves qui peuvent se résumer à offrir la possibilité à chaque homme et à chaque femme, quelles que soient leur couleur, leur religion ou leur tendance politique, de vivre en paix et d'élever leur progéniture dans la dignité.

L'Haïti de Toussaint Louverture, voilà plus de deux siècles, l'avait déjà compris. Mais ces rêves nationaux verront-ils le jour si les engagements pris en vue d'accompagner le développement des pays comme le nôtre ne sont pas suivis d'effets, si préjugés et suspicions de toutes sortes à l'encontre des moins nantis gardent encore la tête dure? Pour prévenir ces différends, il nous faut sur les autres un autre regard, un regard purifié, j'allais dire, à la fontaine de Siloé. L'Haïti qui souffre l'appelle de ses vœux.

À la veille de la présidence d'Haïti à la tête de la Communauté des Caraïbes, je répète qu'avec bonne foi et bonne volonté, les choses peuvent changer, car nos destins, de quelque bord que nous puissions être, sont intimement liés. Dans un monde où la tendance globale est à la constitution de grands blocs économiques et sociaux, les grands ne pourront demeurer grands que s'ils savent transformer la pluralité des enfants de la planète en une seule et grande famille sociale et économique, respectueuse des traditions culturelles et religieuses des uns et des autres, sans exclusion ni exclusive.

Le nécessaire dialogue doit donc prévaloir entre nous, pas ces dialogues de sourds auxquels nous assistons, impuissants, depuis des décennies, mais de vrais échanges et négociations qui seuls peuvent mettre un terme à ces interminables conflits qui ne cessent d'endeuiller les familles et veulent troubler la paix du monde.

L'histoire nous a appris qu'il n'y avait pas de justice et d'égalité dans les relations internationales. L'histoire nous a appris que chaque nation cherchait son intérêt propre. La création de l'ONU a allumé chez les peuples l'espoir que les choses pouvaient être différentes. Il ne faut pas laisser mourir cette flamme. Dans n'importe quelle famille en général, dans celle des Nations Unies en particulier, il ne saurait y avoir des grands et des petits, des géants et des nains, mais des êtres égaux qui ont des intérêts à défendre, des opinions à faire valoir, sur la base d'une relation tournée vers l'avenir, une relation empreinte de liberté, d'égalité, de fraternité et de recherche du bonheur pour tous.

Mais qu'on ne s'y méprenne pas, l'espace idéal pour la paix dans le monde, pour la prospérité et la lutte contre la pauvreté, reste le cadre démocratique. Haïti, sous mon leadership, l'a compris, et s'y emploie activement : en renforçant les institutions locales réputées faibles ou jugées inopérantes. Haïti l'a compris, elle a compris que seule la démocratie vécue, peut apporter la stabilité, cette condition préalable et indispensable à toute politique de développement.

Qu'il me soit permis du haut de cette tribune de réitérer solennellement l'urgente nécessité qui nous incombe à tous de cesser de nous battre et d'œuvrer plutôt pour protéger ce bien commun qu'est notre planète, de travailler ensemble à la réduction et à la gestion des risques et catastrophes qui endeuillent le monde, ruinent les économies et entravent le développement.

À vous mes pairs, leaders du monde, je veux rappeler que nos populations respectives nous ont choisis et nous ont mandatés pour que nous leurs construisions un monde meilleur, un monde où personne ne sera laissé pour compte, un monde où nos enfants pourront enfin grandir en paix.

Et me viennent à l'idée ces mots de Victor Hugo prononcés au Congrès de la Paix en 1847 : « Un jour viendra où il n'y aura d'autres champs de bataille que les marchés s'ouvrant au commerce et les esprits s'ouvrant aux idées. »

Tels sont les vœux que je formule pour l'Assemblée des Nations. Puisse le Bon Dieu, *Grand Mèt la*, nous bénir et nous éclairer, bénir cette ville de New York qui nous accueille si chaleureusement et nous fournir sagesse et discernement pour un monde plus beau, un monde plus juste.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République d'Haïti de l'allocution qu'il vient de prononcer.

*M. Michel Joseph Martelly, Président de la République d'Haïti, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.*

#### **Allocution de M. Andris Bērziņš, Président de la République de Lettonie**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République de Lettonie.

*M. Andris Bērziņš, Président de la République de Lettonie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Andris Bērziņš, Président de la République de Lettonie, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

**Le Président Bērziņš** (*parle en anglais*) : Je félicite le Secrétaire général des immenses efforts qu'il déploie à la tête de l'ONU et de son Secrétariat en vue de leur permettre de réaliser la mission de l'Organisation et de mettre en œuvre les tâches dont elle a la charge. Le thème de la présente session est très opportun. L'ONU joue en effet un rôle de chef de file dans le règlement

des différends par des voies pacifiques. Elle est dotée du cadre juridique et institutionnel pour le faire.

Les États Membres de l'ONU se sont engagés à respecter les principes consacrés dans la Charte. Le règlement pacifique des différends dépend essentiellement, par conséquent, de la détermination des dirigeants nationaux et internationaux. Ce n'est que si cette détermination existe que l'Organisation des Nations Unies et les autres organisations et institutions internationales peuvent aboutir à des décisions et prendre des mesures.

Je voudrais aborder ici quelques problèmes concrets qui exigent de la communauté internationale volonté énergique et action décisive. Le conflit en Syrie menace la sécurité et la stabilité de toute la région et au-delà. La Lettonie exhorte tous les membres du Conseil de sécurité à trouver la volonté politique nécessaire pour s'unir et résoudre cette crise. La vie des innocents doit être protégée.

Le risque de prolifération des armes de destruction massive est l'une des menaces les plus graves qui pèsent sur le monde. La communauté internationale doit être unie dans son engagement d'y faire échec. La Lettonie est gravement préoccupée par le risque d'utilisation des stocks d'armes chimiques de la Syrie.

Nous déplorons l'absence de progrès dans le dialogue avec l'Iran au sujet de la nature de son programme nucléaire. Nous pensons que la pleine coopération de ce pays est nécessaire pour clarifier toutes les questions en suspens.

Nous appelons à renforcer les efforts en vue d'atteindre les objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de son plan d'action. À cet égard, nous applaudissons aux mesures prises par les États-Unis et la Russie en vue du désarmement et de la transparence au niveau mondial. Nous espérons qu'elles déboucheront sur de nouveaux efforts en vue de réduire la dépendance aux armes nucléaires.

La Lettonie se félicite également du document de consensus adopté à la deuxième Conférence d'examen sur les armes légères. Nous devons redoubler d'efforts pour trouver des solutions dès que possible concernant le Traité sur le commerce des armes.

La Lettonie salue le rôle de plus en plus actif joué par les organisations régionales, comme l'Union africaine et la Ligue des États arabes, dans le règlement pacifique des conflits.

Les organisations régionales européennes se sont aussi employées activement au règlement des conflits prolongés dans l'ensemble de l'Europe. Nous observons une tendance positive au règlement politique de la situation en Transnistrie, en République de Moldova. Toutefois, seul un retrait graduel mais effectif des contingents étrangers permettra de pérenniser ce règlement. Une mission de maintien de la paix multinationale dotée d'un mandat international pourrait à cet égard permettre de trouver une issue rationnelle.

Les conséquences du conflit de 2008 en Géorgie se feront encore longtemps sentir dans la région sur le plan de la sécurité. La Mission de surveillance de l'Union européenne en Géorgie est actuellement le seul acteur international surveillant la mise en œuvre de l'accord en six points. L'aménagement d'un accès effectif aux territoires occupés permettrait certainement d'obtenir des progrès décisifs. En outre, le rétablissement en Géorgie d'une présence de l'ONU digne de ce nom est nécessaire.

Nous demeurons préoccupés par la multiplication des incidents à la ligne de contact du Haut-Karabakh. Les parties au conflit doivent s'abstenir en public de tous propos à caractère hostile et se concentrer au contraire sur des mesures de renforcement de la confiance. Tout exercice militaire d'importance dans cette région instable est à proscrire.

L'Afghanistan est au centre de l'attention mondiale depuis beaucoup plus de 10 ans. Nous sommes convaincus que la communauté internationale est pleinement déterminée à aider le Gouvernement afghan à renforcer son administration publique et les Forces nationales de sécurité.

La Lettonie restera impliquée dans les missions de l'Union européenne (UE) et de l'OTAN en Afghanistan. Nous entendons également participer à ces missions au-delà de 2014. En outre, la Lettonie apportera une contribution financière au fonds international établi à l'appui des Forces nationales de sécurité afghanes.

L'avenir de l'Afghanistan est intimement lié au développement économique et à la coopération régionale. Nous encourageons les pays de l'Asie centrale à s'impliquer pleinement dans les négociations sur l'avenir de la région. L'Afghanistan a le potentiel nécessaire pour devenir une plaque tournante pour le transport de marchandises et de personnes dans la région. Utilisant son expérience comme point d'entrée dans le Réseau de distribution du nord, la Lettonie a

déjà commencé à former des experts afghans dans les domaines du transport et de la lutte contre le trafic de stupéfiants.

Du fait de la crise économique et financière mondiale, les dirigeants mondiaux se sont concentrés sur les mesures immédiates pour y remédier, ce qui détourne souvent leur attention des difficultés mondiales à long terme. L'économie mondiale reste fragile, même si l'on observe certaines tendances positives. La Lettonie salue tous les efforts visant à stabiliser la situation dans la zone euro et appuie les mesures récentes prises à cet effet. Nous travaillons inlassablement pour collaborer à une solution et pour devenir un contributeur net à la stabilité économique mondiale.

La Lettonie a vu son propre produit national brut croître de plus de 5,5 % en 2011. Cette tendance positive devrait se poursuivre en 2012. Au cours de la décennie écoulée, nous avons accompli des progrès sensibles, du point de vue tant du revenu que de la convergence structurelle. La qualité de la gouvernance et des structures économiques de la Lettonie est comparable à celles des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Dans l'optique de l'élargissement attendu de l'OCDE, la Lettonie est prête à proposer son expérience en matière de transition et d'application de réformes efficaces, lesquelles nous ont permis d'amorcer notre redressement après la récente crise.

Globalement, au sortir de ce ralentissement, la Lettonie est plus solide et plus compétitive, et affiche une économie équilibrée et un climat propice aux entreprises, grâce auxquels elle est bien placée pour le prochain cycle de croissance. Avant tout, la pérennité de la santé économique doit aller de pair avec le processus d'intégration dans la zone euro. La Lettonie est convaincue que les difficultés peuvent être surmontées et entend passer à l'euro en 2014.

La paix et la sécurité internationales sont étroitement liées à deux autres piliers de l'Organisation des Nations Unies, à savoir le développement et les droits de l'homme. La Lettonie se félicite de la création du Groupe de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015. Nous sommes ravis que le Commissaire européen responsable du développement, le Letton Andris Piebalgs, contribue aux travaux du Groupe.

Le cadre actuel des objectifs du Millénaire pour le développement a redynamisé l'action mondiale en

faveur du développement et a amélioré son efficacité. Lorsqu'elle assurera la présidence de l'Union européenne en 2015, la Lettonie évaluera les progrès accomplis et contribuera activement à l'accord sur le programme de l'après-2015, qui devra rester simple, axé sur l'humain, composé de mesures ciblées et assorti d'échéances.

Ces dernières années, nous avons vu dans de nombreux pays un nombre croissant de personnes réclamer la liberté et la justice. La communauté internationale doit soutenir leurs aspirations. Nous devons aider à construire des institutions démocratiques stables et à établir l'état de droit. Nous sommes convaincus que le respect des droits de l'homme, la bonne gouvernance et un développement économique inclusif aideront à prévenir des conflits futurs.

La Lettonie participe au renforcement des capacités dans plusieurs pays en situation de conflit ou d'après-conflit. Nous appuyons activement les efforts des nations en transition pour renforcer l'état de droit. Nous notons avec satisfaction que ces questions sont désormais inscrites au Programme d'action du Secrétaire général pour les cinq prochaines années et nous nous engageons à faire en sorte qu'elles soient prises en compte.

La Lettonie est convaincue que le développement socioéconomique bénéficiera de l'introduction des principes d'un gouvernement transparent. La société civile de la Lettonie participe activement à toutes les étapes et à tous les niveaux du processus décisionnel.

La Lettonie appuie pleinement l'activité d'un Conseil des droits de l'homme solide et efficace. Nous avons d'ailleurs présenté notre candidature au Conseil pour les élections de 2014.

Si elle ne veut pas se laisser distancer par le monde moderne, l'ONU doit changer. L'heure est venue de lancer de véritables négociations sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous appuyons l'élargissement du Conseil dans la catégorie des membres tant permanents que non permanents. Tout projet d'élargissement du Conseil devrait prévoir au moins un nouveau siège non permanent pour le Groupe des États d'Europe orientale.

Le monde traverse une période de turbulences, comme l'ont montré les récents événements au Moyen-Orient.

Nous condamnons énergiquement les attaques intolérables menées contre des missions diplomatiques dans plusieurs pays. La Lettonie est pleinement favorable

à la liberté d'association et au droit de manifester pacifiquement. Nous déplorons toutes les tentatives d'utilisation de la religion pour attiser l'extrémisme et la violence. La tolérance et le respect de nos différences sont déterminants pour prévenir les conflits et la violence, tant au sein de nos communautés qu'au niveau international.

Enfin, la Lettonie espère que la soixante-septième session de l'Assemblée générale sera fructueuse. Sachons relever les défis en faisant preuve d'une vraie volonté politique.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République de Lettonie de l'allocation qu'il vient de prononcer.

*M. Andris Bērziņš, Président de la République de Lettonie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.*

#### **Allocution de M. Evo Morales Ayma, Président de l'État plurinational de Bolivie**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de l'État plurinational de Bolivie.

*M. Evo Morales Ayma, Président de l'État plurinational de Bolivie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Evo Morales Ayma, Président de l'État plurinational de Bolivie, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

**Le Président Morales Ayma** (*parle en espagnol*) : Les réunions que nous tenons à l'ONU sont toujours de très importants événements lors desquels nous nous penchons sur les questions sociales, environnementales, politiques et économiques qui touchent le monde entier. Je suis gré au Président de l'Assemblée générale d'avoir choisi pour thème central le règlement pacifique des différends partout dans le monde.

Je saisis cette importante occasion pour faire part à l'Assemblée générale d'un différend entre le Chili et la Bolivie. En 1879, suite à une guerre injuste et une invasion injuste orchestrée par des intérêts oligarchiques chiliens avec la participation de sociétés transnationales qui cherchaient à mettre la main sur les ressources

naturelles de la Bolivie, nous avons perdu notre accès à l'océan Pacifique.

La Bolivie a été fondée en 1825 et a perdu son accès à la mer en 1879. En 1909, un traité a été signé, mais n'a pas été respecté. C'est pour cette raison que, profitant du fait que le thème de notre débat est le règlement pacifique des différends, je viens ici rappeler que des différends majeurs entre États ont été réglés et des injustices réparées grâce à la détermination et à la bonne volonté des gouvernants.

Le Chili ne peut faire abstraction du droit bolivien ou ne pas tenir compte des déclarations de tout un continent, encore moins prolonger indéfiniment notre statut de pays enclavé imposé par la force. On ne peut tolérer qu'un traité injuste, imposé et non appliqué, continue de léser un peuple qui ne fait que réclamer justice et la fin de son enfermement géographique.

L'intangibilité des traités n'est pas un principe établi. Les traités, comme toute œuvre humaine, peuvent être modifiés. Je dis cela parce que lorsque nous demandons au Chili de nous restituer notre accès à la mer, on nous dit qu'il existe un traité. Je voudrais donc saisir cette occasion pour parler d'un traité conclu en 1903 entre les États-Unis et le Panama au sujet du canal de Panama.

Le Traité sur le canal de Panama signé en 1903 autorisait les États-Unis à construire le canal de Panama et leur accordait des droits à perpétuité sur les territoires situés des deux côtés du Canal et la pleine souveraineté sur la zone du canal. Autrement dit, en vertu du Traité de 1903 conclu entre le Panama et les États-Unis, les États-Unis auraient été les propriétaires à vie du canal de Panama. Toutefois, ce traité a fait l'objet en 1977 d'une révision prévoyant la restitution progressive au Panama de la souveraineté sur la zone du canal et, en 1999, le Panama a récupéré le contrôle et l'administration du canal par l'intermédiaire de l'Autorité du canal de Panama.

Comment se fait-il que les États-Unis aient rendu le canal de Panama au Panama alors qu'un traité en faisait les propriétaires à perpétuité? Et par conséquent comment est-il possible que le Chili refuse de rendre à la Bolivie son accès à la mer?

Je tiens aussi à saisir cette occasion pour dire qu'en ce Millénaire, nous sommes à une époque caractérisée par l'intégration et la recherche de moyens de défendre la vie des êtres humains, et non par le colonialisme intérieur ou extérieur. Voilà pourquoi je tiens à réaffirmer que les

Malouines appartiennent à l'Argentine et que la Bolivie doit avoir accès à la mer. Ces revendications, conflits et différends doivent pouvoir se régler par la voie pacifique, et la Bolivie est un pays pacifiste, conformément à sa nouvelle Constitution politique.

La Bolivie appelle une fois de plus le Gouvernement chilien à régler une fois pour toute la question de notre statut de pays enclavé par le biais des mécanismes de règlement pacifique des différends. Nous demandons à la communauté internationale de nous appuyer dans cette entreprise pour qu'enfin une issue soit trouvée à ce conflit qui nuit énormément à l'intégration du continent américain.

Il existe chez le peuple bolivien, des petits enfants aux grand-parents, un profond désir de voir le pays retrouver son accès à la mer. La Bolivie est née avec un littoral, et il est inadmissible que les oligarchies et les transnationales, pour piller nos ressources naturelles, s'emparent de nos territoires. Nous avons besoin de la solidarité de vous tous au sein de l'ONU pour mettre fin à cette injustice que nous ont fait subir les puissances internationales.

Hier, j'ai entendu diverses interventions sur les thèmes de la démocratie, des droits de l'homme et de la paix et j'ai le sentiment que les déclarations que nous faisons ici en tant que présidents montrent que nous sommes théoriquement d'accord. Nous tous ici sommes de farouches défenseurs des droits de l'homme; nous voulons tous la paix; nous plaidons en faveur de la démocratie; mais dans les faits, nous sommes divisés. Les Nations Unies sont des nations désunies, voilà la grande différence. J'ai suivi avec attention la déclaration du Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, qui nous a dit qu'il faut changer le monde. Nous sommes tout à fait d'accord qu'il faut changer le monde, mais comment pouvons-nous changer le monde si nous ne changeons pas les Nations Unies? Comment les Nations Unies peuvent-elles être responsables de l'interventionnisme sur de nombreux continents?

À mon arrivée dans cette salle, j'ai écouté deux ou trois allocutions de pays et j'ai constaté avec joie qu'il y a une rébellion des États contre les puissances, contre l'impérialisme et contre le système capitaliste. Cela me fait très plaisir parce que lorsque je suis venu ici pour la première fois en 2006, seuls les pays de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique disaient avec beaucoup de clarté idéologique, politique et programmatique qu'ils parlaient au nom du peuple. Je connais certains pays sur d'autres continents

– des pays très timides et très craintifs – qui semblent aujourd'hui s'émanciper de leur peur des grandes puissances. Je voudrais leur dire, à leurs représentants et à leurs présidents, qu'il ne faut pas avoir peur. Il ne faut pas avoir peur de l'impérialisme ou du capitalisme. Le capitalisme et l'impérialisme ne sont pas une solution pour la vie ou pour l'humanité.

Nous vivons une époque caractérisée par une crise du capitalisme et une crise alimentaire. Je me souviens de l'époque où j'étais encore dirigeant syndical et nous devions mener des campagnes pour annuler la dette extérieure des pays sous-développés – à l'époque, on les appelait pays sous-développés ou en voie de développement. Je me rends maintenant compte que notre dette, la dette des pays pauvres, est remboursable. En revanche, la dette du capitalisme ne l'est pas. Tel est le monde dans lequel nous vivons aujourd'hui.

Nous parlons ici de démocratie. Nous devons défendre la démocratie, et pour ce faire, nous devons intervenir dans certains pays. Mais si nous voulions vraiment nous comporter comme des démocrates, nous respecterions toutes les résolutions de l'ONU. Pour ne citer qu'un seul exemple : le Gouvernement des États-Unis respecte-t-il la résolution de l'ONU sur le blocus économique imposé à Cuba? Il ne la respecte jamais. L'arrogance dont font preuve ses dirigeants, pas le peuple américain, garantit qu'ils ne la respecteront jamais. Pourtant, ils parlent de démocratie et de défense de la démocratie.

C'est la raison pour laquelle je tiens à exprimer tout mon appui au peuple cubain. Son commandant, l'ancien Président Fidel Castro, qui est la personne la plus solidaire que j'ai jamais connue – je suis un admirateur de ce peuple révolutionnaire – poursuit, malgré le blocus, la lutte aux côtés de son peuple. Il n'est pas possible qu'au XXI<sup>e</sup> siècle, un blocus économique continue d'être imposé au peuple cubain, un blocus génocidaire qui a échoué, qui viole les droits de tout un peuple et qui a fait l'objet de la condamnation de presque toute la communauté internationale, y compris des alliés des États-Unis, en raison de son caractère extraterritorial et du fait qu'il est contraire au droit international et humanitaire. La Bolivie rejette en outre énergiquement l'inscription injuste de Cuba sur la liste établie unilatéralement par les États-Unis dans son rapport intitulé « Les États qui soutiennent le terrorisme », qui vise à justifier le blocus et à continuer d'imposer de nouvelles sanctions au régime et au peuple cubains. En vertu de quelle autorité le Gouvernement

des États-Unis inscrit-il un pays sur la liste des États terroristes? Les représentants des pays et les peuples du monde ne se rendent-ils pas compte que les États-Unis sont le premier des pays terroristes et qu'il pratique le terrorisme d'État? Il y a eu tant d'interventions, tant de morts et de blessés, tant de massacres sous prétexte de défendre la démocratie.

Tout à l'heure, un président a dit que l'intervention en Libye visait à rétablir la démocratie. C'est un mensonge, c'est faux. L'intervention en Libye visait à permettre aux puissants de s'emparer du pétrole et d'en priver le peuple libyen. Nous devons être sincères et clairs avec l'humanité et le monde. Dans les pays dont les présidents n'exercent pas la démocratie, mais sont favorables au capitalisme et à l'impérialisme, il n'y aura aucune intervention, car ce sont les alliés du Gouvernement des États-Unis, des alliés de l'impérialisme et du capitalisme. Là où les ressources naturelles ou le pétrole sont entre les mains du peuple, on intervient sous n'importe quel prétexte : le terrorisme, la dictature ou le trafic de drogues, dans le seul but de s'emparer des ressources naturelles ou de les piller.

Je voudrais en outre lancer un appel à la libération immédiate des cinq Cubains antiterroristes, prisonniers politiques aux États-Unis. S'il y avait une volonté politique de défendre les droits de l'homme, le Président des États-Unis ordonnerait leur libération car c'est en son pouvoir. J'espère que la justice sera rendue pour nos cinq frères cubains emprisonnés injustement.

Pour dire la vérité, je ne comprends pas que certains présidents puissent parler de la défense des droits de l'homme alors qu'ils ne respectent jamais ces droits, que ce soit dans leur pays, ou à l'extérieur. Le pire est à l'extérieur de leur pays. Je ne parviens pas à comprendre comment on peut parler de paix tant qu'il y aura des inégalités économiques dans le monde. Tant qu'il y aura une politique économique qui vise à concentrer le capital entre les mains d'une minorité et à appauvrir le plus grand nombre, il n'y aura jamais de justice, de paix, ni de respect des droits de l'homme. En effet, les modèles économiques qui permettent de concentrer le capital entre les mains d'une minorité créent de l'injustice et provoquent des soulèvements.

J'estime que nous sommes au meilleur moment – celui des diverses réunions qui se tiennent à l'ONU – pour comprendre la situation de tous les peuples du monde. Nous avons demandé la révision de certains traités internationaux importants concernant un produit très important pour les peuples autochtones de la région

des Andes, la feuille de coca. Bien que la feuille de coca ait des vertus médicales et une valeur rituelle, son usage a été pénalisé par la Convention unique sur les stupéfiants de 1961. En conséquence, fidèle à son attachement à la lutte contre le trafic des stupéfiants, la Bolivie a demandé à adhérer à la Convention unique sur les stupéfiants en émettant une réserve visant à préserver le droit d'utiliser la feuille de coca à des fins culturelles, surtout médicales, sur notre territoire.

Dans certains États des États-Unis, la vente de cocaïne est légale, mais les États-Unis ne nous autorisent pas à consommer la feuille de coca, qui n'est pourtant pas de la cocaïne. Je me félicite de l'appui apporté par de nombreux pays de notre continent et du monde – des pays non alignés – à cette proposition, qui constitue une reconnaissance, après des milliers d'années, de la légalité de la consommation de la feuille de coca. Je demande à l'Assemblée, organe principal de l'ONU, de réparer ce tort historique.

Nous sommes convaincus que, malheureusement, étant donné qu'il existe un marché illégal pour la feuille de coca, c'est-à-dire un marché pour la cocaïne et les stupéfiants, une partie de la récolte de feuilles de coca est détournée vers le marché illégal, ce que nous combattons. Disons qu'en Bolivie, il n'y aura pas de libre culture de la coca, mais qu'il ne peut pas y avoir non plus zéro feuille de coca.

Je félicite l'ONU pour le rapport présenté il y a quelques semaines, selon lequel, pour la première fois, en Bolivie la culture de la coca a diminué de plus de 12 %. C'est grâce à l'action du Gouvernement national qui n'a fait ni morts ni blessés. Auparavant, ces interventions se soldaient par de nombreux morts et blessés. Maintenant, en respectant les droits de l'homme et en faisant appel à la conscience de nos compatriotes, de nos frères producteurs de feuilles de coca, nous sommes parvenus à une réduction nette.

Les États-Unis ne condamnent pas les pays où les plantations de coca ont augmenté. Par contre, ils condamnent un pays comme la Bolivie, qui a réduit ses cultures de coca de plus de 12 %. Devons-nous donc cultiver davantage de coca pour obtenir l'approbation du Gouvernement des États-Unis? C'est à n'y rien comprendre. De toute évidence, c'est parce que nous sommes un gouvernement et un peuple anticapitalistes et anti-impérialistes que nous sommes condamnés. C'est une décision politique qui ne tient pas compte des efforts déployés par le peuple bolivien à travers son Gouvernement.

Peu nous importe d'être certifiés ou non. C'est sans importance. Ce qui nous intéresse, ce sont les chiffres de l'ONU. L'ONU travaille dans la transparence et reconnaît ce que le Gouvernement a fait pour réduire la culture de la coca.

Je voudrais également saisir la présente occasion pour parler des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). La Bolivie était auparavant un pays peu connu, abandonné et tributaire d'une aide extérieure que nous acceptons avec gratitude. Mais j'aimerais ici montrer ce que nous avons réalisé depuis que nous avons pris notre pays en main pour ce qui est des OMD.

La Bolivie était censée réduire la pauvreté extrême de 24,1 % d'ici à 2015. Je tiens à signaler qu'en 2011, nous avons réduit la pauvreté extrême de 20 %. Nous avons un plan. D'ici le bicentenaire de la Bolivie, nous aurons éliminé la pauvreté extrême. Les chiffres des organisations internationales affirment et confirment que l'année dernière, 10 % de la population sont passées de la pauvreté extrême à la classe moyenne, c'est-à-dire un million de Boliviens.

Le deuxième chiffre indique qu'en termes d'accès à l'eau, d'après les OMD, 78,5 % de la population devaient avoir accès à l'eau potable d'ici à 2015. Je tiens à dire ici que grâce à notre programme, nous avons atteint cette année le chiffre de 78,5 % dans le pays, notamment parmi les communautés rurales autochtones. Nous avons un programme intitulé « Mon eau » qui promeut une augmentation des investissements dans l'eau, et j'ai veillé personnellement à unifier les projets d'approvisionnement en eau potable ou d'irrigation de toutes les municipalités du pays. Pour la deuxième année consécutive, nous avons investi 300 000 dollars par municipalité, et cela, conjugué à d'autres programmes du Ministère de l'environnement et de l'eau, en particulier dans les villes et les zones rurales, a permis d'améliorer quelque peu la situation. Grâce à ces programmes d'approvisionnement en eau potable, nous avons atteint notre objectif en 2012, et non pas en 2015. Notre objectif était fixé à 2015; aussi espérons-nous que d'ici là, 90 à 100 % de la population auront accès à l'eau potable. Tel est notre programme.

Un autre objectif du Millénaire pour le développement est la couverture en matière de naissances en milieu hospitalier. L'objectif du Millénaire pour le développement pour 2015 est de 70 %. Je viens annoncer ici que nous avons atteint ce chiffre en 2009, sans même tenir compte d'autres programmes tels que

les subventions versées aux femmes enceintes et aux enfants d'1 an et 2 ans. Nous progressons, sûrement mais lentement.

Pourquoi les changements ont-ils été si rapides? Les programmes sociaux et les changements structurels nous ont permis de changer la Bolivie. Je citerai l'exemple des télécommunications. Il y a 339 municipalités en Bolivie. En 2006, seules 90 d'entre elles disposaient d'une couverture de téléphonie ou de téléphonie mobile dans les zones rurales. Dans deux jours, je vais inaugurer un système de communications mobile dans la dernière municipalité non couverte qui est la plus éloignée d'une zone urbaine, c'est-à-dire dans l'Amazonie bolivienne. Désormais, mes frères et mes sœurs qui vivent dans les zones rurales ont Entel, ou des téléphones mobiles dans les 339 municipalités du pays. Entel avait été privatisée. Nous l'avons nationalisée, l'avons reprise en main et commencé à investir afin de fournir un meilleur service.

Nous avons réalisé des progrès pour la raison suivante. En ma qualité de Président, j'ai reçu, de la part du peuple bolivien, le mandat de reprendre ou de nationaliser nos ressources naturelles. Autrefois, la plus grande entreprise bolivienne était la Yacimientos Petrolíferos Fiscales Bolivianos (YPFB). Pendant 20 ans, les gouvernements néolibéraux ont privatisé nos ressources naturelles et les ont remises, en particulier le pétrole, aux sociétés transnationales, et la Bolivie ne recevait que 18 % des profits tandis que les 82 % restants allaient aux sociétés transnationales. De plus, que disaient les contrats signés par les gouvernements néolibéraux? Le propriétaire, c'est-à-dire la société transnationale pétrolière, disposait des droits en tête de puits. Les gouvernements nous ont dit que tant que la ressource – gaz, pétrole – se trouvait sous terre, elle appartenait à tous les Boliviens mais que dès qu'elle se retrouvait à la surface, elle devenait la propriété des sociétés transnationales. Nous avons lutté. Nous nous sommes mobilisés. Nous avons sensibilisé le peuple bolivien à l'importance de récupérer ou de nationaliser ces ressources naturelles, et le 1<sup>er</sup> mai 2006, nous avons nationalisé cette industrie sans aucune crainte que ce soit.

Et cette décision a changé l'économie nationale. En 2006, nos réserves internationales étaient de 1,7 milliard de dollars. Aujourd'hui, elles dépassent les 13 milliards de dollars. En 2005, la YPFB réalisait 300 millions de dollars de recettes. Cette année, ses recettes se chiffrent à 3,5 milliards de dollars. En 2005, les investissements publics ont atteint le chiffre de 600 millions de dollars,

dont 70 % provenaient de la coopération et des crédits et 30 % des ressources du Trésor national. Cette année, les investissements de l'État approcheront les 6 milliards de dollars, en plus des quelque 6 milliards de dollars d'investissements privés. Comment ces changements ont-ils pu se produire en si peu de temps, de 2005 à 2012?

Bien sûr, la Bolivie est un petit pays, mais nous avons modifié l'économie nationale. C'est pourquoi je tiens à recommander à certains pays, aux pays dont les ressources naturelles – gaz et pétrole – sont encore entre les mains du secteur privé, de nationaliser, de récupérer leurs ressources naturelles. Elles n'appartiennent pas aux sociétés transnationales, mais aux peuples du monde, sous l'administration de l'État.

Je voudrais également signaler qu'il y a eu des changements sociaux. Avec l'aide de l'Assemblée constituante, nous avons garanti que les services de base sont un droit fondamental. En conséquence, ils ne peuvent pas être entre les mains du secteur privé mais relèvent de la responsabilité de l'État. Nous avons nationalisé l'eau, l'électricité et les communications et en avons fait des droits fondamentaux. Il est très important que ces services de base soient des droits fondamentaux. Certes, nous avons encore des problèmes d'électricité en Bolivie, et nous continuerons d'œuvrer pour que ce service de base devienne un droit fondamental.

Je suis venu ici pour partager cette petite expérience avec les gouvernements et les présidents, les ambassadeurs et les premiers ministres. Si la volonté de changer existe, le changement est possible. Tout dépend de la volonté d'éduquer le peuple de manière continue et de travailler dans la transparence. Il existe encore évidemment de nombreuses demandes à satisfaire – des revendications parfois exagérées d'un secteur donné ou d'une région donnée – mais quels que soient nos intérêts ou nos revendications, il faut accorder la priorité à notre patrie et à l'humanité toute entière.

Face aux problèmes auxquels nous sommes confrontés en Bolivie et dans le monde, face aux changements climatiques, je voudrais saisir cette occasion pour transmettre une invitation à une réunion internationale le 21 décembre afin de mettre un terme au cycle du non-temps et saluer le début d'un nouveau cycle d'équilibre et d'harmonie avec la Terre nourricière. Cela prendrait trop de temps d'expliquer les connaissances de nos frères autochtones du Mexique, du Guatemala, de la Bolivie et de l'Équateur, mais, il s'agit au fond d'une invitation à un débat virtuel et de vive voix sur les questions suivantes.

Premièrement, la crise mondiale du capitalisme; deuxièmement, le cœur de la civilisation : gouvernement mondial, capitalisme, socialisme communautaire, culture de la vie; troisièmement, la crise climatique : la relation de l'homme avec la nature; quatrièmement, l'énergie des communautés et l'énergie du changement; cinquièmement, la prise de conscience au sujet de la Terre nourricière; sixièmement, la redécouverte des connaissances, us et coutumes ancestraux et le calendrier cosmique naturel; septièmement, le bien vivre comme solution à la crise mondiale – car nous l'affirmons encore une fois : on ne saurait mieux vivre en exploitant son prochain et en pillant ses ressources naturelles; il s'agit là d'un débat important auquel le monde entier est convié –; huitièmement, la souveraineté alimentaire, et bien sûr, la sécurité alimentaire qui en découle; neuvièmement, l'intégration, la fraternité de l'économie communautaire complémentaire, le droit à la communication, l'apprentissage communautaire tout au long de la vie, le nouvel être humain équilibré, l'identité, la sortie du patriarcat, la complémentarité, la connaissance de soi, l'éveil et la question de la santé qui est bien sûr si importante.

Je tiens à vous dire que d'après le calendrier maya, le 21 décembre marque la fin du non-temps et le début du temps. C'est la fin de la macha – de l'obscurité – et le début de la pacha – du communautarisme; c'est la fin de l'égoïsme et le début de la fraternité; c'est la fin de l'individualisme et le début du collectivisme. Les scientifiques savent pertinemment que c'est la fin de l'anthropocentrisme et le début du biocentrisme; la fin de la haine et le début de l'amour; la fin du mensonge et le début de la vérité; la fin de la tristesse et le début du bonheur; la fin de la division et le début de l'unité. Il s'agit d'un thème à approfondir et c'est pour cela que nous invitons à cette réunion ceux qui misent vraiment sur la vie, sur l'humanité, ceux qui souhaitent partager leurs expériences pour le bien de toute l'humanité.

Je voudrais comme d'habitude remercier le Président d'organiser ces débats à l'ONU. Nous pensons sans cesse aux nouvelles générations; nous pensons sans cesse au bien de l'humanité, et parfois à des intérêts particuliers, mais pas toujours. Mais nous avons avant tout, en tant que représentants momentanément des autorités élues, l'obligation d'assumer nos responsabilités. Cela signifie, comme un autre orateur vient de le dire, en terminer avec les puissances. Nous vivons une époque où l'on ne peut continuer d'aduler les puissances. Nous vivons une époque où il faut libérer les peuples. Nous vivons une époque où il faut

continuellement rechercher l'égalité économique et sociale pour tous les êtres humains. Nous vivons une époque où nous devons rendre leur dignité à tous les citoyens.

Je tiens à féliciter ceux qui, dans leurs déclarations ont remis en question les interventions, les bases et les contingents militaires. La paix sociale ne pourra être instaurée que lorsque nous changerons ces politiques économiques et que nous en finirons avec les bases militaires et l'interventionnisme. J'exprime mon respect à ceux qui résistent aux interventions militaires des puissances. Ce n'est pas une solution et nous l'avons appris à notre époque. C'est pourquoi nous espérons que ces débats pourront réellement servir à mener une réflexion profonde sur la vie et l'humanité.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président constitutionnel de l'État plurinational de Bolivie de l'allocation qu'il vient de prononcer.

*M. Evo Morales Ayma, Président constitutionnel de l'État plurinational de Bolivie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.*

#### **Point 8 de l'ordre du jour** (*suite*)

#### **Débat général**

##### **Allocution de M<sup>me</sup> Isatou Njie-Saidy, Vice-Présidente et Ministre des affaires féminines de la République de Gambie**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de la Vice-Présidente et Ministre des affaires féminines de la République de Gambie.

*M<sup>me</sup> Isatou Njie-Saidy, Vice-Présidente et Ministre des affaires féminines de la République de Gambie, est escortée à la tribune.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M<sup>me</sup> Isatou Njie-Saidy, Vice-Présidente et Ministre des affaires féminines de la République de Gambie, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**M<sup>me</sup> Njie-Saidy** (Gambie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de lire la déclaration de S. E. M. Al Hadji Yahya A. J. J. Jammeh, Président de la République de Gambie, qui aurait aimé être présent ici aujourd'hui mais qui en a été empêché par des circonstances impérieuses. Il adresse toutefois ses

meilleurs vœux à toutes les personnes ici présentes. Je vais maintenant donner lecture de sa déclaration.

« Je remercie tout d'abord Allah, le Tout-Puissant, d'avoir rendu possible une nouvelle réunion annuelle des dirigeants du monde. Je tiens dans un premier temps à féliciter le Président de son élection et à lui souhaiter plein succès dans l'exercice de ses fonctions à la tête de l'Assemblée générale. Je tiens également à rendre hommage au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour son inlassable action à la tête de l'Organisation et sa contribution de premier ordre à l'instauration d'un monde meilleur pour tous.

Notre monde reste sans aucun doute confronté à de nombreux problèmes qui ne pourront être réglés que si nous agissons ensemble. La diplomatie et les institutions multilatérales offrent sans aucun doute le meilleur espoir de trouver une solution à l'énigme du développement, de régler les conflits prolongés et de remédier aux catastrophes naturelles et causées par l'homme.

La paix et la sécurité seront toujours la pierre angulaire de l'Organisation et c'est pour cette raison que ma délégation s'intéresse à la question et se félicite de la décision du Président de choisir comme thème de la session : "Réaliser, par des moyens pacifiques, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations de caractère international".

En ce moment même, de nombreux conflits font rage partout dans le monde et mettent à mal la crédibilité et l'autorité de l'Organisation. La paralysie de nos mécanismes de sécurité, par exemple, est stupéfiante. Les intérêts géopolitiques ont foulé aux pieds la bonne volonté et les préoccupations humanitaires qui devraient nous obliger à agir pour éteindre ces brasiers incandescents – qu'ils se trouvent au Moyen-Orient, en Asie, en Afrique ou ailleurs. Notre sécurité collective restera menacée par des considérations géopolitiques, tant que nous n'aurons pas trouvé le courage de réformer le Conseil de sécurité. Les conflits en cours, au Mali, en Guinée-Bissau et en Syrie notamment, sont des exemples récents significatifs. Le Conseil de sécurité ne doit pas constituer un obstacle au règlement des différends par des moyens pacifiques ou d'autres moyens. Il devrait au contraire se montrer plus utile.

Ma délégation est pleinement consciente qu'il est nécessaire de régler certains des conflits en Afrique par des moyens pacifiques, mais nous sommes tout aussi conscients qu'il est nécessaire de prendre des mesures énergiques pour faire face aux fauteurs de troubles et aux marchands de mort et de souffrances sur le continent. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest s'emploie à trouver des solutions à tous ces conflits mais a évidemment besoin de l'appui de la communauté internationale.

Le Conseil de sécurité doit selon nous jouer un rôle de partenaire et de facilitateur de mesures résolues, mais le temps manque. Les éléments conduisant à la catastrophe ont été encouragés par notre inaction. L'ONU et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest doivent s'employer avec détermination à mettre fin sans plus tarder aux conflits au Mali et en Guinée-Bissau. L'engagement de l'Union africaine sera certainement décisif. Les terroristes, les trafiquants de drogues et les réseaux de criminalité organisée devraient à tout prix être stoppés avant qu'il ne soit trop tard.

L'utilité de notre Organisation a parfois été remise en cause, mais un élément demeure inchangé: elle constitue la meilleure enceinte pour relever les défis mondiaux. Lorsque nous nous réunissons pour examiner des questions telles que les changements climatiques, les crises économiques, les bouleversements financiers, l'insécurité alimentaire, les conflits, la lutte contre les maladies et la pauvreté ou les intérêts particuliers de l'Afrique, le pouvoir de mobilisation de l'ONU lui confère une légitimité assurément sans égal.

En tant que pays en développement, nous avons donc confiance dans le travail de notre Organisation, et c'est pourquoi nous appuyerons les efforts déployés par le Président de l'Assemblée générale pour la revitaliser – pour qu'elle soit la voix des sans-voix.

Nous nous servons également de cette instance pour appeler les institutions financières internationales à s'ouvrir et à engager des réformes qui n'ont que trop tardé. Elles devraient être transparentes et non sélectives, faire davantage entendre la voix de leurs membres les plus petits, tels les pays à faible revenu ou les pays les moins

avancés (PMA). Nous leur demandons d'appuyer le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020.

Le Programme d'action d'Istanbul ne doit en effet pas devenir une succession de promesses non tenues et d'engagements non honorés et être caractérisé par une faible mobilisation de ressources, comme ce fut le cas des programmes qui l'ont précédé. Les pays les moins avancés, dont nous faisons partie, sont prêts à rendre des comptes au sujet de la mise en œuvre des engagements pris à Istanbul. Nous sommes également prêts à atteindre les objectifs définis dans le Programme. Nous espérons et attendons donc tous que nos partenaires et le reste de la communauté internationale tiennent également leurs engagements et remplissent leur part du marché. Œuvrons de concert pour reclasser la moitié des pays les moins avancés hors de leur catégorie d'ici à 2020, conformément aux objectifs que nous nous sommes fixés. Nous pouvons le faire, si nous établissons tous les partenariats mondiaux qui permettront de mobiliser des ressources.

L'état d'avancement de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) montre que si des progrès ont été accomplis pour certains objectifs, il reste encore beaucoup à faire. Mon pays a atteint certaines cibles clés des OMD et est en bonne voie pour tous les atteindre. À l'approche de 2015, nous devons faire davantage pour mobiliser les dernières ressources nécessaires afin de renforcer les chaînons essentiels qui permettront d'assurer la réalisation des OMD.

Il sera indispensable à cette fin d'accroître les ressources en renforçant les partenariats mondiaux que nous avons établis pour atteindre ces objectifs. Nous devons mobiliser les modestes ressources requises pour que 2015 ne devienne pas une autre échéance non respectée.

La Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) a défini les mécanismes à utiliser pour négocier et définir d'un commun accord des objectifs de développement durable. Nous espérons que les consultations relatives à l'après Rio+20 seront ouvertes, transparentes et représentatives.

Outre la gestion des ressources de la Terre, qui s'épuisent, nous devons tous faire campagne en faveur d'objectifs et de cibles ambitieux et réalistes pour des ressources durables en matière d'alimentation, d'eau et d'énergie. Nous devons également tenir compte de la situation particulière des pays les moins avancés et autres groupes de pays vulnérables.

Ma délégation est fermement convaincue que, dans l'euphorie suscitée par les objectifs de développement durable, il ne faut en aucun cas compromettre les efforts visant la réalisation des OMD. Nous devons assumer pleinement la responsabilité d'atteindre ces objectifs d'ici à 2015 et ne pas tenter de changer d'objectifs lorsque l'échéance approchera. Nous devons aussi jeter des bases solides pour le programme de développement de l'après-2015.

Pour que les pays en développement continuent de bénéficier de la croissance importante qu'ils enregistrent et afin de ne pas réduire leur capacité à offrir à leurs populations des services en matière d'éducation, de soins de santé et d'autres services sociaux, l'annulation de leur dette ou une remise de dettes demeurent un élément clef. Assurer le service de la dette continue de menacer gravement notre capacité à parvenir à une croissance durable. Nous pensons que nos partenaires et les institutions de Bretton Woods devraient envisager un nouvel élargissement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés.

Alors que, dans le Sahel, nous devons faire face à la sécheresse et à la perte des récoltes de l'année dernière, je voudrais remercier le Secrétaire général pour l'action louable, comme nous l'avons entendu aujourd'hui, qu'il mène dans le cadre de son initiative pour le Sahel ainsi que pour ses plans d'aide à la région, y compris le Mali. Nous le remercions de cette initiative et nous espérons qu'elle se concrétisera bientôt. Nous remercions également tous nos partenaires de développement pour l'appui fourni aussi bien à mon gouvernement qu'au Sahel. Nous apprécions leur solidarité et leur aide humanitaire. L'insécurité alimentaire étant une constante dans notre région, à mon humble avis, la communauté internationale doit faire plus pour appuyer davantage le secteur agricole de nos économies.

Il faut promouvoir le rôle des petits exploitants agricoles et nous devons, dans le cadre de partenariats mondiaux, accélérer le lancement des nombreuses initiatives agricoles qui ont été annoncées à l'appui de l'agriculture africaine. Les systèmes agricoles en Afrique doivent être renforcés en ce qui concerne les moyens de production, le savoir-faire technologique, la recherche scientifique et la mise en place d'instituts de formation compétents. Les agriculteurs africains doivent pouvoir utiliser des techniques et technologies agricoles modernes. À cet égard, je voudrais remercier le Gouvernement et le peuple australiens de leur très grande générosité visant à favoriser l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique.

Avec la création d'ONU-Femmes, l'ONU a fait un grand pas en avant vers l'intégration de la dimension genre dans ses activités. En tant que fervent défenseur des droits des femmes et de leur participation à tous les secteurs de la société, je dois féliciter ONU-Femmes pour la manière dont elle évolue. Nous attendons avec intérêt la mise en place de ses bureaux régionaux. Nous allons œuvrer de concert avec toutes les parties concernées pour promouvoir les droits des femmes et des filles, quand nous siégerons au Conseil d'administration. Améliorer la protection des femmes, en commençant par celle des filles qui sont les futures femmes, sera toujours une priorité pour mon gouvernement.

L'Afrique connaît une révolution dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, un secteur qui revêt la plus haute importance pour nous. Nous estimons qu'avec l'achèvement de l'installation du réseau de câbles sous-marins reliant la côte africaine à l'Europe, ce secteur très important sera considérablement transformé. Ce réseau devrait en outre contribuer à intensifier le transfert de technologies essentielles pour le progrès économique de nos peuples.

Pour nous, ce projet constitue une occasion exceptionnelle de renforcer la coopération Sud-Sud et la coopération Nord-Sud d'une manière qui va révolutionner l'éducation, l'agriculture et la fourniture de soins de santé, entre autres secteurs. Par conséquent, nous demandons à nos partenaires d'appuyer le développement du secteur des technologies de l'information et de la

communication en vue d'améliorer notre capacité de production, tout en créant des emplois pour les jeunes, puisque le chômage des jeunes est l'une des menaces les plus graves pour l'humanité et notre progrès social et économique. Il convient donc d'établir des partenariats à travers le monde pour combattre ce fléau, qui est en quelque sorte une bombe à retardement.

Je voudrais évoquer certains conflits récents qui menacent la paix et la stabilité en Afrique et dans le monde en général. Par exemple, nos jeunes sont entraînés dans des conflits et dans la délinquance, où leurs talents sont galvaudés. Nos modestes acquis sont réduits à néant en raison de l'instabilité, et même notre cohésion sociale est en péril. Si nous n'agissons pas maintenant et rapidement, nous risquons de provoquer plus de troubles, et nous serons dépassés par la situation. La communauté internationale paiera donc un prix très élevé si elle ne se réveille pas pour régler les situations au Mali et en Guinée-Bissau que j'ai déjà mentionnées.

Les problèmes permanents de sécurité auxquels nous sommes confrontés en Afrique de l'Ouest sont exacerbés par ces situations. La CEDEAO ne doit pas être seule à porter le fardeau de ces conflits. Je me réjouis de ce que, ce matin, les questions du Mali, du Sahel et du Maghreb aient été examinées. L'Union africaine et la CEDEAO sont prêtes, et j'espère que la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, est également prête. L'Union africaine est prête à agir pour régler la situation au Mali et en Guinée-Bissau. Comme je l'ai indiqué, le Conseil de sécurité doit agir de toute urgence. Nous ne pouvons pas laisser les terroristes, les trafiquants de drogue et les gangs criminels organisés établir des sanctuaires chez nous.

En accord avec sa politique étrangère, la Gambie est prête, comme toujours, à contribuer utilement au règlement de ces conflits. Nous espérons que les efforts soutenus qui ont été consentis il y a quelques années en vue du règlement des conflits au Libéria et en Sierra Leone seront également déployés au Mali et en Guinée-Bissau.

Par ailleurs, ma délégation demeure préoccupée par la situation au Darfour. Nous appelons au renforcement du dialogue pour

trouver une solution durable à ce conflit important. Nous sommes également préoccupés par le conflit persistant entre le Soudan et le Soudan du Sud. Le dialogue est essentiel, car c'est le seul moyen de progresser vers un règlement de ce conflit. Les parties doivent mettre en œuvre les recommandations du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et celles qui figurent dans la feuille de route.

Alors qu'ils entreprennent de régler les questions en suspens, nous exhortons nos frères et sœurs à faire preuve de la même magnanimité et de la même sagesse politique qui ont permis l'accession du Soudan du Sud à l'indépendance. Ils doivent se rappeler qu'ils seront toujours voisins et, qu'à ce titre, ils dépendent les uns des autres pour assurer leur sécurité nationale.

Je voudrais féliciter les forces de la Mission de l'Union africaine en Somalie, l'ONU et l'Union africaine pour les progrès accomplis en Somalie. Il faut maintenir la pression jusqu'à ce que l'ensemble du territoire somalien soit libéré et placé sous l'autorité exclusive du Gouvernement somalien. Il faut éradiquer l'insécurité et la piraterie. Il ne faut pas donner refuge aux fauteurs de troubles, car ils risquent de déstabiliser l'ensemble de la Corne de l'Afrique.

Dans le même ordre d'idées, nous sommes également préoccupés par les conflits qui sévissent au Moyen-Orient. Par exemple, l'Afghanistan vit dans une situation d'instabilité depuis trop longtemps. Il est temps de donner aux Afghans l'espace et les moyens nécessaires pour résoudre leurs problèmes. Un dialogue mené par les Afghans et inclusif et la réconciliation nationale sont la meilleure voie à suivre pour instaurer une paix durable et la stabilité dans ce pays.

Nous avons tous été témoins des événements dramatiques et historiques qui ont récemment transformé certaines régions du Moyen-Orient et de l'Afrique. Nous espérons que ces transformations perdureront et promouvoir les idéaux de paix, de sécurité, développement et de démocratie. Nous ne devons pas oublier certaines des répercussions négatives de ces bouleversements, comme on peut le voir actuellement en Syrie.

Ma délégation estime que le plan Annan, s'il avait été mis en œuvre, aurait pu permettre

de rétablir la stabilité et de donner la marge de manœuvre nécessaire pour un dialogue entre les parties. Il semble y avoir un manque de bonne volonté et de confiance entre les parties, ainsi qu'une main invisible contrôlée par des éléments extérieurs déterminés à obtenir des résultats bien précis. La Syrie est aujourd'hui une société profondément divisée. La communauté internationale est en partie responsable de cet état de choses, du fait de son inaction.

La situation palestinienne est assurément déplorable. Elle s'est détériorée à un point tel qu'une solution à un État semble inévitable. Au mépris du droit international, de la décence humaine et de la retenue, Israël, Puissance occupante, est en train d'imposer une situation de fait accompli aux Palestiniens à travers ses activités méprisables d'implantation de colonies et de confiscation de terres. La triste réalité est que ce sont les mécanismes du Conseil de sécurité, qui sont constamment invoqués, qui retardent ou entravent les mesures nécessaires pour instaurer une paix durable en Palestine. Il faut mettre un terme aux excès d'Israël, à savoir, entre autres, aux confiscations de terres, à l'implantation de colonies, aux emprisonnements massifs de Palestiniens, à la privation de recettes, et aux mutilations et assassinats de Palestiniens par l'appareil de l'État. Toute vérité n'est pas bonne à dire, mais la vérité nous rendra tous libres.

Je voudrais également aborder certaines questions politiques sensibles de notre époque. L'embargo imposé à Cuba par les États-Unis il y a 50 ans est toujours en vigueur, sans aucun motif valable. Même s'il paraissait logique d'imposer cet embargo à l'époque, le maintenir aujourd'hui n'a aucun sens. Il est honteux qu'au XXI<sup>e</sup> siècle, un vestige de la Guerre froide demeure le principal obstacle à l'établissement de relations de bon voisinage et au rejet de discours politiques vides de sens que l'on retrouve dans certains milieux. Nous appelons donc les États-Unis à lever l'embargo et à le reléguer aux oubliettes de l'histoire, comme il se doit.

Ma délégation voudrait également saisir cette occasion pour appeler l'ensemble des membres de l'ONU, y compris la Chine, à contribuer à ouvrir la voie à l'adhésion de Taiwan à divers fonds, organismes, organes

conventionnels et programmes. Cela ne ferait que renforcer l'efficacité de ces organes, pour notre avantage mutuel. Le monde, et pas seulement Taiwan, a tout à y gagner. Nous convenons tous que Taiwan est un acteur important en matière de technologie, de commerce international, de politique et dans bien d'autres domaines. Taiwan entretient des liens de longue date avec la Chine. Nous lançons donc un appel en vue de l'extension concrète à la scène internationale des relations que Taiwan entretient avec la Chine. La Chine fait des affaires et mène des activités commerciales et touristiques avec Taiwan. En ce moment même, les deux pays mènent des discussions sur toute une série de questions bilatérales. Le reste de la communauté internationale, y compris les États Membres de l'ONU, devrait leur emboîter le pas. Il faut créer des possibilités de dialogue.

L'impasse dans laquelle se trouve la réforme du Conseil de sécurité est décourageante et même dangereuse. Chaque année, nous venons à l'Assemblée générale. Nous nous retrouvons dans diverses enceintes pour discuter de ces problèmes. Nous dialoguons, nous échangeons des points de vue et nous faisons des propositions. Toutefois, nous n'aboutissons à rien. Je voudrais reprendre les propos de Kofi Annan qui a dit, lors du lancement de son fameux rapport intitulé "Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous" (A/59/2005), qu'aucune réforme de l'ONU ne serait complète sans réforme du Conseil de sécurité. Je pense que cette réforme est essentielle. Elle est tout aussi valable aujourd'hui qu'elle l'était lorsqu'elle a été évoquée il y a sept ans. La résistance au changement doit cesser. La paralysie du programme de réforme doit prendre fin. Nous ne pouvons nous permettre, en tant que groupe, de rester dans un état de coma alors que les intérêts supérieurs des régions, en particulier ceux de l'Afrique, sont en jeu et sont contournés ou abandonnés. L'Afrique doit participer aux négociations, et ne changera pas d'avis sur cette exigence, comme l'ont dit certains orateurs et comme nos chefs d'État l'ont réitéré ici-même. Nous devons réformer, car, sinon, nous risquons de faire perdre toute légitimité aux mesures adoptées et aux décisions prises, au nom de notre sécurité collective.

*M<sup>me</sup> Flores (Honduras), Vice-Présidente, assume la présidence.*

Je voudrais, à ce stade, saluer la nomination de S. E. M. Jan Eliasson, le nouveau Vice-Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Nous avons confiance en ses capacités et son expérience en tant qu'homme d'État avisé. Nous connaissons en outre son intérêt marqué pour l'Afrique et son engagement sur notre continent à diverses époques de sa carrière diplomatique. Nous attendons donc avec impatience d'œuvrer de concert avec lui pour répondre aux besoins spécifiques de l'Afrique, sous la direction du Secrétaire général.

Pour finir, j'espère que les prochains présidents de l'Assemblée générale envisageront d'autres thèmes que celui de la paix et de la sécurité, même s'il ne fait aucun doute que la paix et la sécurité sont essentielles. Si possible, un mélange des thèmes pourrait aussi être envisagé. »

Je souhaite à tous les membres plein succès à cette session de l'Assemblée générale.

**La Présidente par intérim (parle en espagnol) :**

Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier la Vice-Présidente et Ministre des affaires féminines de la République de Gambie de l'allocution qu'elle vient de prononcer.

*M<sup>me</sup> Isatou Njie-Saidy, Vice-Présidente et Ministre des affaires féminines de la République de Gambie, est escortée de la tribune.*

**Allocution de M. Elio di Rupo,  
Premier Ministre du Royaume de Belgique**

**La Présidente par intérim (parle en espagnol) :**

L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre du Royaume de Belgique.

*M. Elio Di Rupo, Premier Ministre du Royaume de Belgique, est escorté à la tribune*

**La Présidente par intérim (parle en espagnol) :**

J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Elio Di Rupo, Premier Ministre du Royaume de Belgique, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**M. Di Rupo (Belgique) :** Tout d'abord, je tiens, au nom de mon pays, à saluer la hauteur de vue et la justesse des propos tenus par le Secrétaire général.

Je viens de Belgique, un des six pays fondateurs de l'Union européenne, une union multiculturelle de 500 millions d'habitants qui, comme l'a rappelé le Président Obama, vivent en paix après avoir connu d'horribles guerres – ce que je souhaite d'ailleurs au monde entier.

La Belgique est un lieu unique de décisions politiques et de rencontres internationales. Bruxelles est la capitale de l'Europe, et abrite également le quartier général de l'OTAN. Nous sommes naturellement ouverts sur le monde. Je viens personnellement de la ville de Mons, qui sera capitale européenne de la culture en 2015. En 2014, la Belgique commémorera avec solennité le centenaire du début de cette triste et douloureuse Première Guerre mondiale. Nous le faisons par devoir de mémoire envers les jeunes de plus de 50 pays qui, sur notre territoire, ont défendu les idéaux de paix et de liberté. Anvers accueillera en 2013 les World Outgames, un rassemblement de la tolérance et de la diversité. Et la ville de Liège est candidate pour accueillir l'Exposition internationale en 2017. Tous ces événements internationaux poursuivent le même objectif : nous rapprocher et nous mobiliser autour de valeurs universelles.

Pour mon pays, la question du respect des vies et des droits humains est fondamentale. Qu'il s'agisse des droits de l'enfant, de ceux de la femme, des droits des réfugiés, de la lutte contre toutes les formes de discrimination, il n'y a qu'un principe qui vaille pour mon pays : l'égalité effective entre tous les êtres humains, quelles que soient leurs conditions ou leurs convictions. À cet égard, la Belgique propose avec la Slovaquie une résolution contre la discrimination raciale. J'espère que les membres la soutiendront.

Nous avons tous, chefs d'État et de gouvernement et ministres, une responsabilité collective immense pour que les femmes deviennent les égales des hommes partout dans le monde, aux niveaux politique, social et économique; pour que les petites filles ne soient plus excisées; pour que les violences contre les femmes soient systématiquement combattues et poursuivies.

Dans mon pays, ce sont d'ailleurs trois femmes qui dirigent le Ministère de la justice, le Ministère de l'intérieur et la police. Dans mon pays, des efforts importants sont également mis en œuvre pour combattre plus efficacement les violences conjugales. Notre législation nationale interdit et punit toutes les formes de discrimination, que ce soit sur la base du sexe, de la prétendue race, du handicap, de l'âge ou de l'orientation

sexuelle. Dans mon pays, le mariage et l'adoption sont ouverts aux personnes de même sexe. Ce sont là des motifs de fierté pour la Belgique.

La Belgique, soutenue par plusieurs pays de l'Union européenne, invite d'ailleurs les membres à entreprendre, ensemble, des actions résolues dans plusieurs domaines de la vie sociale. Je pense notamment à la nécessité de décriminaliser les orientations sexuelles et de défendre les droits des lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres. Je salue, à cet égard, l'initiative de l'UNESCO contre l'homophobie dans les écoles.

Pour mon pays, la liberté de culte, c'est-à-dire la liberté de pratiquer une religion ou de n'en pratiquer aucune, est fondamentale. La Belgique condamne sans réserve l'islamophobie, et elle condamne tout aussi fermement la violence qui, dans tous les cas, est inacceptable. Pour nous, les êtres humains doivent à la fois être libres de leurs pensées et capables de s'indigner sans jamais pour autant recourir à la violence. Quant aux missions diplomatiques partout dans le monde, elles doivent être inviolables. Ce n'est pas en opprimant les êtres humains ou en faisant prévaloir la violence que l'on résout les défis fondamentaux que sont la prospérité, le bien-être des citoyens et la paix.

En ce qui concerne l'état de droit, la Belgique est particulièrement attachée à son renforcement, partout dans le monde. La raison en est simple. Dans mon pays, nous sommes convaincus que l'état de droit est nécessaire au développement et à la prospérité. Il contribue à un monde meilleur. Parce que la finalité de l'état de droit, c'est de permettre à chaque personne de vivre, de s'épanouir et d'aimer en toute liberté. C'est dans cet état d'esprit et dans une approche basée sur le respect mutuel que la Belgique adhère au principe de la responsabilité de protéger les victimes de violences partout dans le monde. C'est dans cet état d'esprit également que la Belgique a répondu à la demande du Secrétaire général en annonçant 17 engagements précis.

L'état de droit et la lutte pour le respect des droits de l'homme nous imposent aussi de renforcer la lutte contre l'impunité. La Belgique poursuivra sa politique de coopération active avec les juridictions pénales internationales. L'action de la Cour pénale internationale contribue à l'avènement d'une époque de la responsabilité. Tous les États se doivent, selon nous, de coopérer avec la Cour. La Belgique, avec la Slovénie et les Pays-Bas, appelle les États, donc tous ceux qui sont présents dans la salle, à améliorer le cadre international de l'entraide judiciaire et de l'extradition.

La Présidente du Brésil y a fait référence (voir A/67/PV.6). Les effets de la crise et de la spéculation financière affectent chaque foyer. Quand le bilan des banques représente 300 %, 400 %, 600 % du produit intérieur brut, voire plus dans certains pays, nous ne pouvons pas nous étonner qu'il peut exister un lien direct entre la gestion des banques et la santé économique et budgétaire des États souverains. Dans de nombreux pays, des analyses détaillées ont été menées. Des résolutions ont été prises. Mais force est de constater que cela ne suffit pas. Et pour cause. Le monde financier vit au rythme de sa propre logique. Ici, dans ce pays, aux États-Unis, le phénomène est mieux connu qu'ailleurs. Les robots informatiques dominent les bourses. Ils opèrent un million de fois plus vite que les traders humains. Ils vendent et achètent des milliers d'actions tous les millièmes de seconde. C'est ensemble, à l'échelle mondiale, que nous devons mettre en place des mécanismes de surveillance du monde de la finance. Une surveillance mondiale pour que le monde financier redevienne davantage un soutien à l'économie créatrice d'emplois. Pour éviter aussi que des gestions hasardeuses ne compromettent la santé économique et budgétaire d'un pays.

Nous y travaillons en Belgique et au sein de la zone euro. Mais une attitude commune globale s'avère indispensable. Outre ces réformes approfondies du secteur bancaire et financier, osons aussi taxer les transactions financières. Il est grand temps que les moyens ainsi dégagés soient utilisés pour la prospérité de nos populations.

L'Assemblée est consacrée notamment au suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Nous ne le répéterons jamais assez. Il nous faut rompre avec une logique de développement économique dévoreuse de ressources naturelles et d'énergie. À cet égard, la Belgique soutient l'initiative Énergie durable pour tous du Secrétaire général. La Belgique insiste également pour que l'on fasse converger dans un même processus les objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs du développement durable.

J'aimerais encore évoquer quelques situations régionales dramatiques qui nous préoccupent particulièrement, et mon pays est particulièrement touché. En ce qui concerne les Grands Lacs, la situation dans l'est de la République démocratique du Congo, la recrudescence de la violence et la rébellion du Mouvement du 23 mars sont une grande préoccupation

pour le Gouvernement belge, en particulier en raison de l'impact grave sur les populations locales. Les images de massacres, de viols, de recrutement forcé de soldats, y compris d'enfants, de pillages, les 400 000 personnes déplacées internes – tout cela est totalement insupportable. La Belgique appelle les pays de la région à intensifier leurs efforts pour mettre fin à la rébellion en cours. La Belgique plaide également pour que l'on résolve les causes profondes de l'instabilité de cette région des Grands Lacs. Nous saluons les efforts entrepris, ainsi que l'initiative du Secrétaire général d'y consacrer demain une rencontre de haut niveau. Notre Ministre des affaires étrangères y participera, et la Belgique est prête à contribuer à une solution.

Pour la Belgique, l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo doit impérativement être respectée. Tout soutien extérieur aux mutins doit cesser. Qu'on ne se fasse aucune illusion. Ce n'est pas en niant les faits que les faits n'existent pas. Personne n'est dupe de ce qui se produit sur le terrain. La Belgique demande à chaque pays de la région des Grands Lacs de s'engager à respecter la souveraineté de la République démocratique du Congo. La Belgique encourage aussi les autorités congolaises à mettre en œuvre les réformes nécessaires, dans l'armée et la police, afin de rétablir l'état de droit sur l'ensemble du territoire, dont, bien entendu, l'est du Congo.

Je plaide pour que la raison l'emporte. La Belgique est prête à travailler à la restauration de la confiance entre les pays de la région. La Belgique souhaite également qu'une relation directe entre le Président de la République démocratique du Congo et le Président du Rwanda puisse s'établir et contribuer à accélérer une solution.

J'en viens à la Syrie. Nous sommes tous très préoccupés face à la détérioration de la situation sur le terrain et à l'impasse politique. Nous sommes scandalisés par l'attitude d'un régime qui tue ses citoyens. Outre les 30 000 morts, on compte au moins 250 000 réfugiés dans les pays voisins, et bien plus encore de déplacés. Comment les consciences humaines ne s'accordent-elles pas pour arrêter ce massacre? Je le dis avec humilité aux responsables des pays membres du Conseil de sécurité : nous ne pouvons pas, consciemment, laisser la souffrance humaine perdurer. Si nous n'agissons pas, nous devenons complices des crimes contre l'humanité.

La Belgique fait confiance et soutient le Représentant spécial conjoint, Lakhdar Brahimi. La Belgique soutient également le travail des pays arabes

et espère qu'il sera couronné de succès. Nous devons d'ailleurs tous souhaiter que la solution soit politique. Une chose est sûre : Bashar Al-Assad doit partir. Le régime a perdu toute légitimité. Vu l'urgence et l'hiver qui approche, la Belgique veut que la communauté internationale avance de manière concrète sur le volet humanitaire et vienne en aide aux millions de personnes touchées. Pour la Belgique, la préoccupation humanitaire est pour l'heure prioritaire. Le Gouvernement belge soutient financièrement l'aide humanitaire aux réfugiés.

Je me permets d'insister. Mon pays demande instamment que l'on trouve des solutions pour permettre aux organisations humanitaires de faire leur travail, en particulier dans les hôpitaux, conformément au droit international humanitaire. Je pense que tant les autorités chinoises que les autorités russes peuvent nous rejoindre sur ces objectifs.

Dans la région, je voudrais aussi évoquer le conflit israélo-palestinien. La Belgique est en faveur de la reprise rapide des négociations en vue de parvenir à une solution fondée sur la coexistence de deux États, avec l'État d'Israël et un État de Palestine indépendant, démocratique, d'un seul tenant et viable, les deux États coexistant dans la paix, la sécurité et la prospérité. Nous nous prononçons aussi très clairement contre la poursuite des colonisations.

Il n'y a pas pour mon pays d'autre voie que le multilatéralisme pour améliorer les conditions de notre planète. La Belgique est le quinzième contributeur de l'ONU.

Ayons le courage et la force de nous entendre pour libérer l'humanité des guerres, l'émanciper des fatalités sociales et accompagner son développement. Je vous invite chers collègues, et je vous invite aux sursauts de nos consciences. Démontrons notre capacité d'agir ensemble!

**La Présidente par intérim** (*parle en espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre du Royaume de Belgique de l'allocution qu'il vient de prononcer.

*S. E. M. Elio di Rupo, Premier Ministre du Royaume de Belgique, est escorté de la tribune.*

**Allocution de S.E.M. Cheick Modibo Diarra,  
Premier Ministre de la République du Mali**

**La Présidente par intérim (parle en espagnol) :**  
L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République du Mali.

*S. E. M. Cheick Modibo Diarra, Premier Ministre de la République du Mali, est escorté à la tribune.*

**La Présidente par intérim (parle en espagnol) :**  
J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Cheick Modibo Diarra, Premier Ministre de la République du Mali, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**M. Diarra (Mali) :** Je voudrais, tout d'abord, rendre un vibrant hommage à Chris Stevens et à ses collègues morts à Benghazi pour les mêmes idéaux que ceux de notre Organisation commune, l'ONU.

Je voudrais aussi adresser les chaleureuses félicitations de la délégation malienne à M. Vuk Jeremić pour sa brillante élection à la présidence de l'Assemblée générale. Le choix porté sur votre personne consacre, s'il en était besoin, la reconnaissance de ses qualités de diplomate chevronné. Il est aussi un hommage rendu à son pays, la Serbie, qui entretient avec le mien des relations d'amitié et de coopération. Que le Président de l'Assemblée générale reste assuré de la disponibilité totale de la délégation malienne à œuvrer avec lui pour une pleine réussite de son mandat.

Dans le même esprit, je voudrais exprimer ma haute appréciation à l'endroit de son distingué prédécesseur, l'Ambassadeur Nassir Abdulaziz Al-Nasser, pour la manière remarquable avec laquelle il a dirigé les travaux de la précédente session. Je saisis également cette occasion pour saluer chaleureusement Secrétaire général Ban Ki-moon pour son engagement constant en faveur des idéaux de notre Organisation commune.

L'ajustement ou le règlement des différends internationaux par des moyens pacifiques que le Président a bien voulu proposer comme thème central du débat général, s'inscrit de façon opportune dans le Chapitre VI de la Charte des Nations Unies, dont les dispositions pertinentes visent à circonscrire les foyers de tension par la négociation, la médiation, la conciliation, l'arbitrage, le règlement judiciaire, le recours aux organismes ou accords régionaux ou par d'autres moyens pacifiques. Ce thème est d'une brûlante actualité au regard des

multiples crises et conflits qui menacent sérieusement la paix et la sécurité internationales.

Le règlement des différends par des moyens pacifiques revêt une dimension toute particulière pour mon pays, le Mali, fermement attaché aux idéaux de paix et de stabilité, qui, cependant, traverse aujourd'hui l'une des périodes les plus difficiles de son histoire. Sa partie septentrionale est occupée par des bandes armées composées de terroristes intégristes, narcotrafiquants et autres criminels de tout acabit. Les droits les plus élémentaires de la personne humaine y sont violés continuellement par une horde de vandales sans foi ni loi.

À ce sujet, le Gouvernement malien vient de saisir la Cour pénale internationale pour l'examen de ces actes odieux qui ne sont ni plus ni moins que des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Flagellations, amputations de membres, exécutions sommaires, viols, lapidation mais aussi pillages, destructions de sites et monuments culturels et historiques sont le lot quotidien des populations du nord du Mali, meurtries et désespérées.

Ce constat douloureux et alarmant a amené le Président intérimaire de la République du Mali à requérir, le 1<sup>er</sup> septembre 2012, l'aide de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour recouvrer les territoires occupés et lutter contre le terrorisme. Des demandes similaires ont été adressées au Conseil de sécurité des Nations Unies, à travers le Secrétaire général, ainsi qu'à la République française, aux États-Unis d'Amérique, à l'Union africaine et à l'Union européenne.

Cependant, je tiens à souligner avec force que la résolution durable de la situation au Sahel requiert une coopération plus renforcée et dynamique entre les États de la bande sahélo-saharienne. À cet égard, le Gouvernement malien reste favorable à la tenue d'une rencontre au sommet des chefs d'État et de gouvernement de la région du Sahel, avec l'appui de l'ONU et d'autres partenaires, afin de soutenir et de renforcer les capacités et le dispositif de coordination des mécanismes régionaux en place.

Dans le cas spécifique de notre espace commun, les pays du champ – l'Algérie, le Mali, la Mauritanie et le Niger –, ont mis en place des mécanismes comme le Comité d'état-major opérationnel conjoint basé à Tamanrasset (Algérie), les patrouilles mixtes et les droits de poursuite. Mais force est de reconnaître que ces

mécanismes ont besoin d'être pleinement opérationnels. C'est le lieu d'appeler à l'appui de la communauté internationale pour la mise en œuvre effective de ces mécanismes.

Ma délégation voudrait ici souligner avec force que la situation d'agression et d'occupation que vit le Mali dans son septentrion est une conséquence collatérale majeure de la crise libyenne comme en témoigne le rapport de la mission conjointe de l'ONU et de l'Union africaine sur l'évaluation des incidences de la crise libyenne sur la région du Sahel (voir S/2012/42), dont le Conseil de sécurité a été saisi en janvier 2012 (voir S/PV.6709).

La présence aujourd'hui de groupes terroristes de diverses nationalités sur notre sol et dans la région du Sahel est une situation qui doit mobiliser toute la communauté internationale pour une action concertée, rapide et efficace, car cette menace ignore les frontières. C'est le lieu de réaffirmer la détermination du Gouvernement malien à poursuivre l'œuvre entamée avec les autres pays du champ dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, la criminalité transnationale organisée et les velléités irrédentistes et subversives dans la bande sahélo-saharienne.

Parallèlement à cette démarche, je voudrais réaffirmer l'engagement du Président de la République par intérim et du Gouvernement malien à négocier avec nos compatriotes qui ne sont pas des terroristes. Je l'ai souvent dit et je le répète du haut de cette tribune des Nations Unies : au Mali, nous n'avons ni peur ni honte de négocier, mais nous n'allons pas négocier avec des terroristes, et nous ne sommes pas prêts à négocier les questions qui remettent en cause l'intégrité du territoire et la laïcité de la République.

La situation qui sévit dans le septentrion du Mali du fait de l'occupation a eu pour conséquence la détérioration des conditions humanitaires déjà précaires, avec son flot de déplacés à l'intérieur et de réfugiés dans les États voisins. Du fait de la crise, plus de 350 000 personnes ont été forcées de fuir le nord du Mali, dont 84 000 déplacés internes et plus de 268 000 réfugiés dans les pays voisins. La crise a également compromis l'accès à l'éducation de plus de 560 000 enfants en âge scolaire, dont 300 000 scolarisés avant la crise.

On a également observé l'endommagement des structures éducatives et des équipements, le déplacement de 85 % des enseignants et de 10 000 élèves vers le sud,

et de 50 000 enfants en âge scolaire vers les pays voisins, ainsi que l'occupation des écoles par les victimes d'inondations dans le sud.

Comme on peut le constater, le Mali fait face à des besoins humanitaires énormes, en termes de logements, d'alimentation, de services de santé, d'éducation et de nutrition pour les réfugiés, les déplacés et les soutiens de famille. Durant son séjour dans la région, le 31 juillet 2012, le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a déclaré, je cite : « La crise au Mali est l'une des urgences humanitaires les plus négligées du monde ». Il a révélé que, sur un appel de fonds de 153 millions de dollars, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés n'avait reçu que 49,5 millions de dollars pour faire face à cette crise humanitaire.

La Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires, M<sup>me</sup> Valérie Amos, au cours de sa visite au Mali au mois d'août dernier, a rappelé que 213 millions de dollars étaient nécessaires pour faire face à la crise humanitaire qui frappe actuellement mon pays. C'est dire que la situation humanitaire ne cesse de se dégrader, accroissant ainsi le coût de l'intervention.

Je voudrais ici réitérer les remerciements du peuple et du Gouvernement maliens aux pays frères et à tous les partenaires de bonne volonté pour l'accueil et l'hospitalité offerts à nos compatriotes et pour leurs généreuses contributions. J'en appelle donc à davantage de mobilisation de tous les partenaires et amis du Mali, ainsi qu'à la coordination de l'aide en faveur des Maliens déplacés ou réfugiés.

Un Gouvernement d'union nationale a été mis en place le 20 août 2012, avec pour missions fondamentales la libération rapide des régions du nord du pays, ainsi que l'organisation d'élections démocratiques, transparentes, justes et crédibles. Dans la perspective du recouvrement de l'intégrité territoriale, nous sollicitons l'adoption d'une résolution du Conseil de sécurité autorisant, au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, l'intervention d'une force militaire internationale, afin d'aider l'Armée malienne à reconquérir et à sécuriser le territoire national.

Le Gouvernement malien souhaite la présence immédiate de cette force pour appuyer les forces de défense et de sécurité du Mali dans l'accomplissement de leurs missions régaliennes de reconquête et de préservation de l'intégrité territoriale, et de protection des personnes et des biens. Le peuple malien nourrit l'espoir

que les membres du Conseil de sécurité accorderont une bienveillante attention à cette requête.

Je voudrais donc saisir cette occasion pour réitérer la reconnaissance du peuple et du Gouvernement maliens à la CEDEAO, à l'Union africaine et à l'Organisation des Nations Unies, pour les efforts qu'elles ne cessent de déployer afin de juguler de façon durable la crise au Mali, crise qui, d'ailleurs, menace également la stabilité de la sous-région et de l'Afrique, voire au-delà.

La présente session se tient à un moment où les pays en développement sont confrontés à de nombreux défis majeurs, avec notamment les conséquences de la crise économique et financière, le fardeau de la dette extérieure, la baisse de l'aide au développement. Face à cette situation, il y a lieu d'approfondir la réflexion sur de nouvelles stratégies de mobilisation de ressources supplémentaires, stables et prévisibles, pour assurer le financement des programmes de développement et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la sécurité alimentaire et de l'environnement.

Les changements climatiques constituent l'un des défis majeurs auxquels le monde est confronté. La survie de notre planète se trouve menacée par des calamités naturelles causées par ce phénomène, qui affecte gravement les conditions de vie dans les pays sahéliens comme le mien, à travers notamment l'avancée inexorable du désert, l'ensablement des fleuves, particulièrement le fleuve Niger, la détérioration de l'écosystème, les inondations et la mauvaise répartition des pluies.

Je tiens à souligner la nécessité de trouver des réponses appropriées à cette situation grave, afin d'éviter des répercussions dramatiques sur le développement durable dans les pays les plus vulnérables.

L'Organisation des Nations Unies a un rôle crucial à jouer dans l'édification d'un nouvel ordre mondial fondé sur la justice, la solidarité et le développement durable. Aussi, afin de faire face aux défis actuels et futurs, il importe que l'ONU, dans son mode de fonctionnement actuel, soit revue pour tenir compte de la nouvelle configuration mondiale, fondamentalement différente de celle qui prévalait au moment de sa création. Cette révision devrait permettre, entre autres, de corriger le déséquilibre historique qui continue d'exclure l'Afrique du cercle restreint des pays membres permanents du Conseil de sécurité.

Pour terminer, je voudrais que les membres conviennent encore une fois avec moi que la situation au Mali est une manifestation des enjeux de sécurité au Sahel, qu'elle doit par conséquent faire l'objet d'un traitement global, avec les mécanismes appropriés des Nations Unies. Il y a donc urgence à agir, d'abord pour abrèger les souffrances des populations maliennes, et ensuite pour prévenir une situation similaire, sinon beaucoup plus complexe, pour les peuples du Sahel, voire du reste du monde.

Il y a également urgence à agir, car les activités criminelles et terroristes dans le nord du Mali et les risques sécuritaires qu'elles font peser aujourd'hui sur l'ensemble de la sous-région sont, à terme, une menace sérieuse pour le reste du monde.

Il y a, enfin, urgence à agir pour la reprise de la coopération avec nos partenaires bilatéraux et multilatéraux, afin de consolider une République fondée sur des valeurs laïques et démocratiques.

Aujourd'hui, notre peuple est gravement affecté. Mais les Maliens n'ont pas perdu espoir, car convaincus du soutien des autres nations, dont les décideurs et les représentants sont ici. Les Maliens du Nord comme du Sud attendent légitimement leur solidarité agissante pour sortir de cette crise. Notre peuple est convaincu que son appel à la solidarité internationale sera entendu et suivi de mesures appropriées. Les Maliens savent que les Membres en ont les moyens. Ils attendent leurs actions décisives et diligentes. Il y va de la sécurité et de la stabilité de notre sous-région, de l'Afrique et du monde.

**La Présidente par intérim** (*parle en espagnol*) :

Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la République du Mali de l'allocation qu'il vient de prononcer.

*M. Cheick Modibo Diarra, Premier Ministre de la République du Mali, est escorté de la tribune.*

**La Présidente par intérim** (*parle en espagnol*) :

Je donne maintenant la parole au Ministre d'État, Ministre des affaires étrangères, de la coopération, de l'intégration africaine et des Nigériens à l'extérieur de la République du Niger, S. E. M. Mohamed Bazoum.

**M. Mohamed Bazoum** (Niger) : Je voudrais avant tout féliciter le Président de la soixante-septième session de l'Assemblée générale, M. Vuk Jeremić, pour son élection et féliciter son pays, la Serbie, pour ce succès qui lui permet de gérer notre organisation

pendant le cours de ce mandat. Je voudrais également féliciter le Président sortant, S. E. M. Nasser Abdelaziz Al-Nasser, dont le mandat a été bien rempli. Je voudrais enfin féliciter le Secrétaire général Ban Ki-moon, pour le travail inlassable qu'il est en train de mener à travers le programme qu'il a présenté pour les cinq prochaines années et dans lequel il insiste, notamment, sur les domaines du développement durable, de la paix, de la sécurité et de la participation des femmes et des jeunes.

La triste actualité nous apprend que certains, usant de la liberté d'expression garantie dans leur pays, ont cru être en droit de publier des caricatures et produire un film injurieux à l'endroit de l'islam. Ces actes sont comparables aux actes antisémites ou, de manière générale, racistes, que le refus de la différence s'obstine à ériger en règle de conduite. Nous condamnons fermement ces actions blessantes et offensantes pour les musulmans. Cependant, aussi ignominieuses soient-elles, elles ne sauraient justifier le déchaînement de violence observé, notamment contre les missions diplomatiques. En particulier, nous condamnons l'attaque meurtrière perpétrée contre la mission diplomatique des États-Unis d'Amérique à Benghazi et nous renouvelons ici, les sincères condoléances du peuple et du Gouvernement nigériens au peuple et au Gouvernement américains. Nous réaffirmons que l'islam, religion du juste milieu, ne saurait servir de fondement à de telles réactions de haine. Ceux qui, au nom de l'islam, se comportent comme des hordes sauvages discréditent cette grande religion et développent en cela un comportement identique à celui des provocateurs qu'ils prétendent dénoncer.

La triste actualité que je viens d'évoquer prouve combien est judicieux le choix du thème sous lequel a été placée la présente session, à savoir « Réaliser, par des moyens pacifiques, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations de caractère international ». Le règlement pacifique des différends était, on s'en souvient, le thème du débat général de la soixante-sixième session. Entre les deux sessions, les positions de mon pays sur ce thème n'ont pas changé.

À l'occasion de la soixante-sixième session, le Président de mon pays, le Niger, M. Mahamadou Issoufou, disait du haut de cette tribune : « On aurait pu penser que la fin de la guerre froide ouvrirait la voie à une ère de paix totale et durable dans le monde » (*A/66/PV.20, p. 17*). Malheureusement, faute d'avoir pu ou même voulu attaquer le mal à la racine, l'espoir d'un monde sans conflits s'éloigne comme la ligne de l'horizon chaque fois qu'on s'en approche. La racine du mal, c'est

la mauvaise gouvernance politique et économique. Les promesses de liberté, d'égalité, de justice, d'état de droit, de solidarité faites aux peuples, aussi bien au niveau mondial qu'au niveau des nations ne sont toujours pas tenues. Le déficit de régulation au niveau de l'économie mondiale, la domination des banques, l'échange inégal, l'accroissement des inégalités, entre les nations et à l'intérieur de celles-ci, constituent autant de facteurs de désordre, de crises et de conflits qui perturbent la paix mondiale. La montée du terrorisme et la probabilité de plus en plus forte que des forces criminelles contrôlent de vastes espaces vont accentuer les tensions de par le monde.

L'anticipation est le meilleur moyen pacifique de prévenir les conflits et différends internationaux. Dans la mesure où la compétition économique entre nations peut mener à la guerre, l'anticipation doit consister, en l'occurrence, à créer les conditions d'une croissance économique mondiale profitable à tous. Pour ce faire, doivent être mis en place des mécanismes de régulation de l'économie mondiale avec, pour objectif, entre autres, la fin de l'hégémonie du capital financier et de l'échange inégal. La fin de l'hégémonie du capital financier doit permettre d'orienter les ressources financières disponibles, non pas vers la spéculation, mais vers des investissements dans l'économie réelle.

La fin de l'échange inégal, quant à elle, permettra aux pays producteurs de matières premières, comme le Niger, d'en tirer meilleur profit, notamment par la transformation génératrice de valeur ajoutée. En effet, si un pays comme le mien obtenait le juste prix de ses matières premières et parvenait à asseoir un réel contrôle sur leur exploitation, alors les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 seraient à sa portée. C'est là une des ambitions du Programme pour la renaissance du Niger, porté par le Président Issoufou.

Sur la base de ce programme, le Gouvernement vient d'élaborer le Plan de développement économique et social 2012-2015, pour le financement duquel le Niger organise à Paris, les 13 et 14 novembre prochains, une réunion des bailleurs de fonds. L'initiative 3N, « les Nigériens nourrissent les Nigériens », est une partie intégrante et importante de ce plan. Je saisis l'occasion que m'offre cette tribune pour inviter tous les partenaires du Niger, bilatéraux comme multilatéraux, publics comme privés, à y prendre part activement.

Je voudrais également saisir la présente occasion pour remercier tous ceux qui ont répondu positivement à l'appel que le Président de la République a lancé ici

même, le 23 septembre 2011, lors de son intervention à la soixante-sixième session de l'Assemblée générale, pour venir en aide au peuple nigérien, suite aux résultats médiocres de la campagne agricole. La mobilisation du peuple et du Gouvernement, ainsi que celle de tous nos partenaires, nous ont permis d'éviter que la sécheresse ne se transforme en famine, tout en créant les conditions de préparation d'une campagne agricole 2012-2013 dont les résultats s'annoncent très prometteurs, en dépit des inondations que le pays a connues récemment.

L'histoire, dit-on, a souvent plus d'imagination que les hommes, car il arrive que les événements échappent au contrôle des acteurs qui les ont provoqués. Je fonde l'espoir que cet aphorisme ne s'appliquera pas au Printemps arabe, qui a créé un chaos duquel je souhaite qu'il sorte du bien. Je voudrais rappeler qu'au Sommet du G8 tenu à Deauville le 26 mai 2011, le Président Issoufou attirait l'attention des chefs d'État et de gouvernement présents sur la nécessité, à l'époque, de ne pas perdre de vue les conséquences prévisibles du conflit libyen sur la zone sahélo-saharienne.

Ses inquiétudes se sont malheureusement confirmées dès le 17 janvier 2012, avec le déclenchement de la rébellion au Mali, par des éléments notamment venus de Libye, suivi du coup d'État du 22 mars 2012, qui a porté un coup dur à la démocratie, en même temps qu'il a favorisé l'occupation des deux tiers du territoire malien, non seulement par les forces centrifuges, certaines venues de Libye, mais aussi par des groupes terroristes et des organisations criminelles spécialisées dans des trafics multiformes, et notamment le trafic de drogue. Nous considérons que la situation actuelle au Mali constitue une grave menace pour la sécurité et la stabilité des pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ainsi que des pays du champ.

En effet, les djihadistes qui ont mis le Nord-Mali sous coupe réglée, détruisant le patrimoine historique de Tombouctou, tranchant des mains, imposant la burka aux femmes, ont pour ambition la conquête de toute l'Afrique de l'Ouest et du Maghreb. Une fois cet objectif atteint, s'en contenteront-ils? Évidemment non. Ils s'attaqueront immédiatement à l'Europe et au monde entier. La menace, on le voit bien, est donc mondiale. La riposte doit tout aussi être mondiale.

Elle doit être immédiate et ne souffrir aucune tergiversation, car c'est bien connu, on reporte toujours un combat à son propre désavantage. Par conséquent, la communauté internationale, en particulier le Conseil de

sécurité, se doit de prendre en charge, sans tarder, la crise malienne en vue de restaurer un Mali uni, démocratique et laïc. Un concept opérationnel d'intervention militaire doit pouvoir être mis au point et pris en charge dans le cadre d'une coalition impliquant des éléments des pays membres de la CEDEAO, ainsi que des pays du champ et d'autres pays africains qui le souhaiteraient. Cette opération doit recevoir le soutien ferme et déterminé des grandes puissances amies du Mali et de l'Afrique. Elle doit se faire à travers une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU, à adopter dans le cadre de la démarche actuelle de la CEDEAO, mais mieux coordonnée avec l'Union africaine et mieux assumée par celle-ci, par le truchement de son Conseil de paix et de sécurité.

**La Présidente par intérim** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Roumanie, S. E. M. Titus Corlăţean.

**M. Corlăţean** (Roumanie) : La présente session de l'Assemblée générale nous offre un tableau complet du monde actuel avec tous ses défis et toutes ses possibilités. On peut aussi entrevoir quelques voies qui s'ouvrent devant nous pour pourvoir aux besoins de l'humanité et des États.

Je vais me pencher ici sur les trois domaines principaux d'activité de l'Organisation des Nations Unies : paix et sécurité; développement; droits de l'homme, démocratie et état de droit. Dans notre approche, nous considérons que les réalités de la dernière décennie ont confirmé l'interdépendance profonde et complexe qui existe entre ces domaines. Il n'y a ni paix ni sécurité sans développement et respect des droits de l'homme et de la démocratie. Le développement est un catalyseur pour la démocratie et le respect des droits de l'homme et, à la fois, un facteur essentiel pour la paix et la sécurité. À leur tour, le respect des droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit renforcent le développement et créent les conditions pour la paix durable et la sécurité.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Des situations nouvelles marquées par une instabilité intérieure, des troubles civils et de l'insécurité, assortis d'effets de contagion, sont apparues au Moyen-Orient et dans d'autres régions. Je déplore que la présente session de l'Assemblée générale s'ouvre dans une atmosphère de tristesse suite aux événements survenus récemment à Benghazi. Les attaques contre les représentants diplomatiques sont inacceptables, quelles qu'en soient les raisons. Les diplomates sont des intermédiaires entre les cultures, des liens entre les

nations. L'inviolabilité de leur statut est une coutume séculaire. Je condamne vigoureusement les attaques qui ont eu lieu et j'adresse mes sincères condoléances aux familles des victimes. Les auteurs doivent être traduits en justice dans le cadre d'un procès juste et équitable. Dans le même temps, les idéaux de la démocratie doivent être préservés. La stabilité et l'état de droit doivent à l'avenir être les piliers de la société en Libye et ailleurs. Nous sommes fermement déterminés à appuyer les efforts déployés par la communauté internationale pour consolider la stabilité et la sécurité, la tolérance et l'entente religieuse.

Tout au long de l'année 2012, nous avons été aux prises avec les terribles effets de la crise en Syrie, où les violations des droits de l'homme sont maintenant endémiques. Le Gouvernement syrien doit respecter ses obligations et engagements internationaux en matière de droits de l'homme. Justice doit être rendue pour tous les cas de violation des droits de l'homme et tous les coupables ont le droit à un procès équitable même s'ils n'ont pas accordé ce même droit à leurs victimes. La Roumanie a toujours affirmé que la communauté internationale devait impérativement enrayer l'escalade de la violence en Syrie. Nous sommes naturellement en faveur d'une solution politique.

À cet égard, je voudrais faire clairement part de notre appui vigoureux à la mission de M. Lakhdar Brahimi, en sa qualité de Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie. Nous avons en outre été un fervent partisan de la mise en œuvre intégrale du plan en six points pour la Syrie présenté par l'Envoyé spécial conjoint de l'ONU et de la Ligue des États arabes en Syrie. Nous avons également apporté un appui total et direct aux activités de la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne. Je tiens d'ailleurs à rappeler à cet égard que des observateurs roumains faisaient partie de cette structure. Je suis convaincu que le seul avenir possible pour la Syrie est un avenir dans lequel tous les Syriens ont leur place, indépendamment de leur religion ou de leur appartenance ethnique. Toute autre option se solderait ni plus ni moins par un cauchemar.

Il est temps pour les Nations Unies de réagir de manière plus structurée, en s'appuyant sur une démarche consensuelle du Conseil de sécurité. De toute évidence, nous ne pouvons et ne devons pas laisser la violence s'imposer alors que les Syriens comptent sur nous pour

rétablir la stabilité et une certaine prévisibilité, et que la stabilité et la sécurité régionales sont en jeu.

Les faits récents dans le domaine de la paix et de la sécurité, aux niveaux mondial et régional, n'incitent pas à l'optimisme. L'année 2012 n'a vu que peu de progrès en ce qui concerne le processus de paix au Moyen-Orient. Les attentes soulevées par la déclaration du Quatuor international pour le Moyen-Orient du 23 septembre 2011 resteront insatisfaites tant que les négociations directes entre Israéliens et Palestiniens ne reprendront pas.

La Roumanie est un ardent partisan de tous les efforts visant à instaurer une paix globale au Moyen-Orient. Nous appuyons toutes les initiatives prises par le Quatuor et sommes favorables à la pleine matérialisation de la vision des deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, contenue dans la Feuille de route. La Roumanie est également préoccupée par l'absence de progrès dans la recherche de solutions négociées aux conflits prolongés dans la région de la mer Noire, notamment ceux de Transnistrie et du Haut-Karabakh et ceux qui secouent la Géorgie concernant l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud.

Nous devons tous porter notre attention sur ces situations non réglées. En attendant, nous exprimons notre satisfaction face aux efforts déployés ces 12 derniers mois par les représentants spéciaux des Nations Unies, de l'Union européenne et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Au cours de l'année écoulée, le Conseil de sécurité a réagi rapidement face aux nouvelles crises en adoptant des résolutions visant à prévenir l'escalade des conflits, en appelant au rétablissement de l'ordre constitutionnel ou en enjoignant toutes les parties concernées à trouver des solutions négociées aux nouveaux problèmes. Les résolutions adoptées n'ont pas toujours répondu aux attentes. Bien que les mandats de plusieurs missions de maintien de la paix des Nations Unies aient été prorogés, il n'y a pas eu beaucoup de progrès.

Sous les auspices des Nations Unies, par l'entremise d'un effort intellectuel et novateur conjoint, l'approche conceptuelle a été élargie pour englober la sécurité humaine, la responsabilité de protéger et la médiation. Il y aura encore fort à faire avant que ces concepts ne deviennent opérationnels, mais le moment venu, la Roumanie sera prête à les mettre en œuvre.

De nouvelles catégories de participants doivent être incluses dans notre effort commun. En plus des

gouvernements, les organisations non gouvernementales, la société civile, les parlements et les collectivités locales s'attachent déjà à identifier les meilleures solutions. Sur la base de mon expérience précédente de Président du Comité des affaires étrangères du Sénat, j'estime qu'il faut renforcer le rôle des parlements, en tant qu'organes élus, dans les activités de prévention ou dans les efforts visant à régler les conflits en cours. À cet égard, la coopération et l'interaction entre l'ONU, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire en matière de consolidation de la paix sont des plus importantes.

Au cours des 15 dernières années, mon pays s'est beaucoup intéressé et a apporté d'importantes contributions aux missions civiles et militaires sous mandat des Nations Unies. Aujourd'hui, la Roumanie est fière et honorée d'avoir apporté une contribution continue aux opérations des Nations Unies. Je tiens à exprimer mon respect le plus profond aux Roumains et aux Roumaines qui ont perdu ou risqué leur vie dans des zones de conflit, ainsi qu'aux militaires, policiers, gendarmes et personnel civil qui servent partout dans le monde pour instaurer la paix et la sécurité sous l'étendard de l'Organisation des Nations Unies.

Comme je l'ai déjà dit, le développement est également un important domaine d'intérêt, d'action et de coopération au sein de l'ONU. Nous pourrions, par exemple, dans le cadre des Nations Unies, améliorer le fonctionnement des institutions et systèmes bancaires et financiers. Les institutions financières et bancaires nationales et internationales devraient devenir des partenaires encore plus importants des gouvernements en vue de trouver des solutions aux crises économiques auxquelles font face les pays et les régions.

Les jeunes sont l'avenir de nos pays et de notre monde. Par le passé, l'ONU a traité des problèmes que connaissent les jeunes générations, y compris par le biais de programmes d'action adoptés par l'Assemblée générale. Le moment est venu de réexaminer cette question afin d'évaluer les résultats obtenus ainsi que les mesures à prendre pour répondre aux attentes et aux besoins actuels de la jeunesse.

Nous devons réexaminer dans une perspective plus large le rôle vital du secteur de l'éducation pour ce qui est de l'appui apporté, particulièrement mais pas exclusivement, aux jeunes. Cet appui doit comporter un accès universel des jeunes générations à l'éducation, à une formation professionnelle axée sur une intégration rapide et efficace sur le marché du travail, et à une participation et une contribution à la forme que prendront

les sociétés de l'avenir dans tous les pays du monde, notamment les pays en transition.

Depuis de nombreuses années, l'eau est un grand sujet de préoccupation car les changements climatiques ont un impact sur sa disponibilité dans toutes les régions. Il ne faut pas permettre que l'eau, la ressource la plus précieuse de notre planète, devienne l'objet de différends et la source de conflit.

Nous devons nous attacher à assurer le suivi et la mise en œuvre des décisions adoptées récemment par la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, sur les résolutions pertinentes sur le renforcement du cadre institutionnel pour le développement durable, sur un accord sur les objectifs du développement durable et sur la détermination de certains aspects financiers de la réalisation de ces objectifs.

*(l'orateur poursuit en français)*

Permettez-moi de partager avec vous, Madame la Présidente, quelques idées portant sur le domaine des droits de l'homme, qui ont une pertinence croissante pour notre coopération dans le cadre de l'ONU. Un nouveau souffle dans le débat et la coopération internationale visant la promotion des droits de l'homme a reçu un nouvel essor par la création du Conseil des droits de l'homme. En tant que membre élu du Conseil dès le début de son activité, la Roumanie a contribué à l'élaboration et à l'adoption de ses méthodes de travail basées sur une approche plus analytique ainsi que sur une coopération approfondie et un dialogue interactif avec les États Membres. L'objectif principal de la présidence roumaine du Conseil des droits de l'homme en 2007 a été le renforcement et la promotion plus active des droits de l'homme au niveau global. Nous considérons que l'examen périodique universel est un instrument idoine pour la mise en œuvre de la protection internationale des droits de l'homme dans tous ses aspects. Il répond aussi aux nouveaux défis, tels que les droits de l'homme et l'Internet.

Ce printemps, à Genève, la Roumanie a promu, conjointement avec le Maroc, la Norvège, le Pérou, le Qatar et la Tunisie, la résolution « Les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit », qui a reçu le coparrainage de 124 pays de tous les groupes régionaux. L'ample soutien de cette résolution et le grand nombre des États Membres qui ont appuyé son adoption par le Conseil confirment l'intérêt des États Membres pour ce thème. On a pu constater une large reconnaissance de l'interaction étroite entre les droits de l'homme, la

démocratie et l'état de droit. Nous voudrions voir, dans un avenir proche, la même approche de l'Assemblée générale visant la promotion et l'adoption d'une résolution similaire. À cet égard, la Roumanie est prête à se mettre à l'œuvre pour agir ensemble avec d'autres États Membres intéressés.

En guise de conclusion, je voudrais réaffirmer l'attachement de mon pays aux principes et aux valeurs promus et constamment enrichis par l'ONU. Nous reconnaissons ainsi qu'il n'y a pas d'alternative au cadre de coopération offert par le système des Nations Unies qui vise à résoudre les problèmes complexes et interdépendants de cette période. La réforme et l'adaptation du système aux nouvelles réalités du monde dépendent seulement de nous en tant qu'États Membres de notre volonté politique en tant que responsables politiques. De cette manière, nous répondrons aux attentes de nos peuples.

**La Présidente par intérim** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à M. Daniel Kablan Duncan, Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire.

**M. Duncan** (Côte d'Ivoire) : Au nom de S. E. M. Alassane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire, empêché, je voudrais adresser à S. E. M. Vuk Jeremić les chaleureuses félicitations du peuple et du Gouvernement ivoiriens pour sa brillante élection à la présidence de la soixante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Je voudrais l'assurer de la pleine collaboration de la délégation ivoirienne au succès de son mandat. Je voudrais également adresser à son prédécesseur, S. E. M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser, toute la satisfaction de ma délégation pour le travail accompli et les résultats encourageants enregistrés sous sa présidence. Son engagement pour la cause commune a permis à l'Organisation de jouer pleinement le rôle que lui confère la Charte des Nations Unies. Je renouvelle au Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, mes sincères remerciements pour son engagement déterminé et les efforts consentis sans relâche en faveur de la paix dans le monde entier. Je lui réitère encore une fois l'infinie gratitude du Président de la République et de la nation ivoirienne tout entière pour l'engagement sans faille dont il a fait preuve pour la Côte d'Ivoire. À travers le Secrétaire général, c'est également à l'ensemble des personnels civils et militaires des Nations Unies que je rends hommage pour leur inlassable action en faveur de la paix et de la sécurité dans le monde.

Le thème retenu pour le débat général de cette session, à savoir : « Réaliser, par des moyens pacifiques, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations de caractère international », se situe d'une part, dans le prolongement du thème de la session précédente et, surtout, nous renvoie au cœur des idéaux de San Francisco qui ont conduit à la naissance de notre Organisation commune. En effet, les buts assignés aux Nations Unies dans sa Charte se résument au triptyque : paix, liberté et développement. Afin d'atteindre ces buts gravés dans la Charte des Nations Unies, les pères fondateurs de l'Organisation ont institué un système de sécurité collective basé sur deux principes majeurs : l'interdiction du recours à la force dans les relations internationales et l'obligation de règlement pacifique.

Aujourd'hui encore, plus qu'hier, nous devons renforcer notre système de sécurité collective et nous assurer qu'il est doté de tous les moyens nécessaires à son efficacité. Pour sa part, le Président de la République de Côte d'Ivoire s'engage à s'inscrire dans le droit fil de la politique de paix et de dialogue, principes érigés en valeur cardinale par feu le Président Félix Houphouët-Boigny, qui a marqué son temps et l'histoire de la Côte d'Ivoire, voire du continent africain, par son approche pragmatique du règlement des conflits par le dialogue.

C'est pourquoi le Président Ouattara ne ménage aucun effort dans la recherche de solutions durables autant à la crise nationale post-électorale en Côte d'Ivoire qu'au niveau régional, avec notamment les situations au Mali et en Guinée-Bissau. En effet, la sécurité de l'Afrique de l'Ouest est sérieusement mise à mal par des crises militaro-politiques orchestrées par des militaires et des mouvements rebelles ou terroristes, notamment au Mali et en Guinée-Bissau.

La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui a toujours privilégié la voie de la négociation, comme nous y invite fort à propos le thème de la présente session, travaille inlassablement à un dénouement heureux de ces crises, pour le retour à l'ordre constitutionnel et la restauration de la démocratie au Mali et en Guinée-Bissau. Si la situation s'est sensiblement normalisée en Guinée-Bissau, elle demeure encore très préoccupante au Mali où des mouvements rebelles, alliés à des réseaux terroristes, occupent encore les principales villes du Nord qu'ils pillent et saccagent en toute impunité pour l'heure.

Déterminée à mettre un terme à cette occupation abusive du Nord-Mali, la CEDEAO envisage un déploiement d'une force militaire, à la demande du

Gouvernement malien, pour aider l'armée malienne à accomplir efficacement sa mission régaliennne de défense de l'intégrité du territoire national. La mise en place et l'envoi d'une telle force requièrent un appui conséquent de l'Union africaine, de l'ONU et de tous les partenaires de développement. En effet, la présence de mouvements apparentés à des groupes terroristes dans le Nord-Mali constitue une véritable menace susceptible d'entraîner, si rien n'est fait, l'implosion de toute la région ouest-africaine et du Sahel.

Lorsque l'on considère les entités non étatiques impliquées dans les conflits actuels en Guinée-Bissau et au Mali, notamment les réseaux terroristes, les groupes armés liés aux réseaux de criminalité transnationale et à la piraterie dans le golfe de Guinée, force est de réaliser combien sont incomplets les instruments actuels de règlement des crises, qui sont essentiellement fondés sur la négociation et la conciliation. Il est aujourd'hui sans conteste que la recrudescence du terrorisme dans la région du Sahel en général, et dans le nord du Mali en particulier, en fait un sanctuaire, une zone de non-droit, qui confronte l'Afrique de l'Ouest à la montée d'autres fléaux dangereux pour la sécurité non seulement de la région mais aussi des régions plus éloignées, pourquoi pas l'Europe.

L'éradication de ces fléaux, faut-il le rappeler, appelle une action concertée et diligente de la CEDEAO, de l'Union africaine et de l'ONU. Je me réjouis, à cet égard, de la création du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, financé et abrité par l'Arabie saoudite. Je me réjouis également de la proposition faite par le Secrétaire général de désigner un coordonnateur des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme et voudrais l'assurer du soutien de la Côte d'Ivoire.

La criminalité transfrontalière, le trafic de drogue, la traite des êtres humains, les actes de piraterie dans le golfe de Guinée et la dégradation de l'environnement sont autant de menaces dans le monde en général et en Afrique en particulier. C'est à juste titre que l'Organisation maritime internationale recense, dans son rapport annuel de 2010, la côte ouest-africaine parmi les six principaux foyers de la piraterie dans le monde. Certes, la responsabilité des mesures à mettre en œuvre pour combattre ces fléaux incombe d'abord aux États de la sous-région et aux principales organisations sous-régionales.

Je me réjouis à cet égard de ce que le quarante-et-unième Sommet de la CEDEAO, réuni à Yamoussoukro les 28 et 29 juin 2012, ait décidé de convoquer un

sommet conjoint des États de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale pour prendre des mesures concertées sur la piraterie et la criminalité transnationale organisée dans le golfe de Guinée, conformément à la résolution 2039 (2012) du Conseil de sécurité de l'ONU.

Cependant, malgré la bonne volonté qui les anime, les pays de la sous-région ne peuvent pas venir à bout, à eux seuls, des menaces qui pèsent sur la sécurité maritime. Mon pays accueille avec satisfaction la proposition du Secrétaire général de faciliter l'organisation d'un sommet des chefs d'État de la région devant permettre l'élaboration d'une stratégie régionale de lutte contre la piraterie maritime, en collaboration avec l'Union africaine.

La Côte d'Ivoire, à l'instar de nombre de pays africains et non africains, souhaite vivement que l'Organisation puisse adopter à terme rapproché un traité juridiquement contraignant sur le commerce des armes, suite aux efforts déployés par toutes les parties pour arriver à un consensus. La communauté internationale ne doit pas manquer l'opportunité historique de mieux réguler, à défaut de l'interdire, un commerce dont les conséquences conduisent chaque année à la mort de quelques 500 000 personnes et qui est la source principale d'un nombre important de violations des droits humains, de déstabilisation de nos États, d'aggravation de la paupérisation des populations et surtout de menace constante à la paix et à la sécurité régionales et internationales. Concernant les relations entre développement économique et environnement, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui s'est tenue à Rio de Janeiro au Brésil en juin dernier, donne la pleine mesure de ce que nous sommes capables de faire ensemble en vue de l'édification d'un monde meilleur pour les générations actuelles et celles à venir car les effets conjugués des crises alimentaires, énergétiques et écologiques menacent la paix et la sécurité de l'humanité. Des moyens existent pour parvenir à un monde débarrassé de la famine et de la faim et cela relève du domaine du possible.

Je me permets de souligner que, en ce qui concerne le dossier du système international, la Côte d'Ivoire souhaite vivement, au moment où nous entamons le huitième cycle des négociations intergouvernementales consacrées à la réforme du Conseil de sécurité, lancer un appel à la flexibilité et à l'esprit de compromis de toutes les délégations. Il importe d'agir vite car la composition du Conseil de sécurité est la clef de voûte du système de sécurité collective en ce sens que cette composition

devrait être conçue pour lui donner le maximum d'efficacité.

En effet, pour que le Conseil de Sécurité puisse être efficace dans ses décisions lorsqu'il consacre les deux tiers de son temps de travail au continent africain, il nous apparaît plus qu'impératif que l'Afrique dispose d'une position de membre permanent, avec droit de veto et selon les modalités définies dans le consensus d'Eszulwini. En prenant dûment en compte la volonté des chefs d'État et de gouvernement africains, la réforme du Conseil de sécurité pourrait être une occasion historique que la communauté internationale se devra de saisir pour réparer une anomalie dans les relations internationales. Fort de ce qui précède, je forme le vœu que les prochaines négociations sur la réforme du Conseil de sécurité soient couronnées de succès pour voir un Conseil véritablement représentatif des réalités de notre histoire commune et du monde d'aujourd'hui.

Je voudrais dire quelques mots sur la situation de mon pays, la Côte d'Ivoire. Grâce au précieux soutien de la communauté internationale, notamment des Nations Unies, la Côte d'Ivoire est sortie de la crise militaro-politique qui a sérieusement secoué les bases de son développement économique et social près d'une décennie durant. Résolument engagée sur la voie de la reconstruction post-conflit et dans un souci de cohésion nationale, la Côte d'Ivoire a réalisé des progrès considérables aux plans politique, économique, social, sécuritaire et humanitaire depuis le 21 mai 2011, date officielle d'entrée en fonction de Alassane Ouattara, Président de la République. Ces résultats ont été possibles grâce à la détermination du Gouvernement ivoirien à mettre en œuvre les trois axes prioritaires définis par le Président de la République dès sa prise de fonction, à savoir : premièrement, la sécurité et la stabilité pour lesquelles les efforts conjugués du Gouvernement et de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire ont permis une évolution positive de la situation, même dans l'ouest du pays qui constitue la zone la plus difficile; deuxièmement, la réconciliation nationale à travers la Commission Dialogue, vérité et réconciliation qui sert de cadre permanent de concertation et troisièmement, la reconstruction et la relance économique, qui sont déjà en bonne voie avec un taux de croissance du produit intérieur brut estimé à plus de 8 % en cette année 2012.

La conjoncture économique s'est largement améliorée avec le soutien de nos partenaires de développement, notamment depuis l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres

très endettés en juin 2012. L'allègement de la dette extérieure qui en découle et l'adoption du Plan national de développement pour la période 2012-2015 permettront à la Côte d'Ivoire d'atteindre à terme rapproché un taux de croissance économique à deux chiffres, indispensable pour faire de notre pays un pays émergent à l'horizon 2020, selon la vision du Président Alassane Ouattara.

Je voudrais, avant de terminer, indiquer que la Côte d'Ivoire estime qu'au niveau des Nations Unies, le Président de la précédente session de l'Assemblée générale avait entamé un dialogue interactif informel sur la question de la responsabilité de protéger. Au sortir de ce forum fort utile et rempli d'enseignements, la Côte d'Ivoire, à l'instar du Secrétaire général demeure convaincue que le principe de responsabilité de protéger est arrivé à maturité et qu'il s'agit maintenant de le rendre opérationnel.

Sur cette base, la Commission de la CEDEAO et le Centre mondial pour la responsabilité de protéger ont conjointement organisé, à Abuja (Nigeria), un forum sur le principe de la responsabilité de protéger. Une rencontre similaire, sur le même sujet, est prévue en Côte d'Ivoire à la fin de cette année.

Je voudrais, en conclusion de mon propos, renouveler les remerciements du Président Ouattara, de son gouvernement et du peuple ivoirien aux Nations Unies et à la communauté internationale tout entière pour leur engagement en faveur de la paix et de la stabilité en Côte d'Ivoire, conditions essentielles de son développement.

**La Présidente par intérim** (*parle en espagnol*) :

Je donne maintenant la parole au Ministre des relations extérieures du Cameroun, S. E. M. Pierre Moukoko Mbonjo.

**M. Moukoko Mbonjo** (Cameroun) : Je prends la parole ici au nom de S. E. M. Paul Biya, Président de la République du Cameroun, que des circonstances douloureuses ont retenu au Cameroun. Il m'a chargé de donner lecture du message dont la teneur suit.

« Je me permets tout d'abord d'exprimer mes vives et chaleureuses félicitations à M. Vuk Jeremić pour son élection à la présidence de la soixante-septième session de l'Assemblée générale. L'expérience qu'il a acquise à la tête de la diplomatie de son pays me laisse penser que, comme son prédécesseur, M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser, il saura diriger nos débats avec toute l'habileté et le talent nécessaires. M. Al-

Nasser précisément, je voudrais de nouveau dire l'appréciation de mon pays pour son action à la présidence de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale.

Je souhaiterais, enfin, saluer la présence à ces assises de M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, et le remercier pour son dévouement au service des idéaux de notre Organisation.

L'année en cours a été marquée par une intense activité de l'Organisation. Nous avons tenu d'importantes réunions pour débattre des questions majeures de l'heure et envisagé les actions les plus appropriées pour y répondre. Je me permets de revenir sur deux d'entre elles.

Il s'agit d'abord de la Conférence de Rio sur le développement durable, organisée en juin 2012 pour célébrer les 20 ans de l'emblématique Sommet de la Terre. Cette rencontre nous a permis de définir l'avenir que nous voulons laisser à nos enfants.

Je suis heureux que la vision commune adoptée à l'issue de cette réunion reconnaisse la nécessité d'intégrer davantage à tous les niveaux de notre action les aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement durable. En effet, si nous voulons laisser aux générations futures un monde vivable, l'économie verte me semble la solution la plus efficace pour assurer un développement permettant à la fois de satisfaire les besoins des populations et de préserver l'environnement.

Pour ce qui nous concerne, le Cameroun a déjà introduit des mesures à cet égard. Il entend œuvrer davantage en faveur de la préservation de son capital naturel et dans la recherche des solutions à faible intensité de carbone ainsi que pour la promotion des modes de production et de consommation durables.

Selon nous, la mutation vers l'économie verte doit être progressive et bénéficier du soutien de la communauté internationale. À ce propos, le document adopté à l'issue de la Conférence de Rio a engagé la communauté internationale à respecter les nombreux engagements pris à l'égard de l'Afrique en matière de développement durable, en assurant notamment un transfert des technologies appropriées. Les institutions

financières internationales et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) sont invitées à renforcer leurs actions à cet égard. C'est une avancée significative.

La deuxième réunion d'importance qu'il convient de signaler est la 13<sup>e</sup> session quadriennale tenue par la CNUCED à Doha au Qatar. Moins commentée par les médias que la réunion de Rio, cette session avait pour objectif de corriger les dérives de la mondialisation et de la réorienter vers le développement. La mondialisation, par ce qu'elle a apporté au développement des échanges, aux avancées économiques et technologiques, ainsi qu'au rapprochement des cultures, peut être considérée comme un phénomène positif. Il demeure toutefois que, mal maîtrisée, mal régulée, elle n'a pas su prévenir le déclenchement de crises économiques et a relégué au second plan les problèmes du sous-développement. La CNUCED, à l'issue des travaux de Doha, est sortie renforcée dans son rôle en matière commerciale et de développement. Il faut également s'en féliciter.

Depuis 2008, on assiste à un ralentissement de l'activité économique mondiale. Les pays industrialisés, qu'il s'agisse des pays européens, des États-Unis ou du Japon, connaissent, à des degrés divers, de graves difficultés : baisse de la croissance, voire récession, augmentation de la dette et des déficits publics, déséquilibres du commerce extérieur, etc. Les pays émergents eux-mêmes, qui affichaient des taux de croissance élevés, enregistrent une décélération. Quant aux pays en développement, même s'ils continuent de progresser modérément, ils craignent les effets d'une rechute de l'économie mondiale et ceux d'une éventuelle contagion.

J'ai dit, il y a quelques instants, que la mondialisation, même si on pouvait lui reconnaître certains aspects positifs, n'avait pas atteint son objectif principal, à savoir assurer le fonctionnement harmonieux de l'économie et de la finance mondiales, en prenant en compte les intérêts de toutes les parties concernées. Cet échec relatif a fait apparaître un besoin urgent de régulation dont on ne voit pas bien pour le moment comment et quand il pourra être satisfait.

Les grandes concertations comme le Groupe des Vingt, où les pays industrialisés sont majoritaires, ou l'Organisation mondiale du

commerce, ont pour leur part analysé à plusieurs reprises la situation de l'économie mondiale et envisagé des solutions de nature à rétablir les grands équilibres. Mais, il faut bien dire que devant l'ampleur de la tâche et le manque de moyens mobilisables, ainsi que les difficultés auxquelles les grands pays ont eux-mêmes à faire face, l'action n'a pas toujours suivi. De ce point de vue, la communauté internationale paraît traverser une période de doute et d'inquiétude. Chacun est conscient qu'il conviendrait d'agir d'urgence et avec ampleur mais, préoccupé par ses propres problèmes, semble paralysé par les décisions à prendre.

Le risque évident est celui d'un retour au protectionnisme, dont on commence déjà à percevoir la tentation. Si l'on en croit les augures, celle-ci ne pourrait apporter qu'un répit provisoire et aggraver à terme la récession. Les pays africains, et le Cameroun en particulier, qui ont traversé une longue crise marquée par le recul de leur produit intérieur brut, la dure discipline des plans d'ajustement structurel et l'aggravation des difficultés sociales, sont bien placés pour évaluer les conséquences de la dégradation de l'économie. C'est pourquoi ils placent leurs espoirs dans une large concertation en vue d'une régulation d'ensemble des flux économiques et financiers qui prendrait en compte la situation des différentes catégories de pays et qui ouvrirait des perspectives d'où la solidarité internationale ne serait pas absente.

Pour sa part, le Cameroun a tiré les leçons de la situation présente. Remise sur pied grâce aux sacrifices consentis par la population et soulagée du poids de la dette par les partenaires extérieurs, l'économie camerounaise est désormais tournée vers l'exploitation de ses ressources naturelles. Bien doté par la nature, mon pays entend développer une agriculture moderne pour consolider son autosuffisance alimentaire et stimuler ses exportations. D'autre part, conscient que son industrialisation est conditionnée par la disponibilité d'un apport d'énergie suffisant, il a mis en route un programme d'exploitation de son vaste potentiel hydroélectrique. Enfin, plusieurs projets miniers accompagnés des infrastructures de transport routier et portuaire adéquates sont en voie de réalisation. Nous espérons ainsi avancer

sur la voie de l'émergence et de l'amélioration des conditions de vie de notre population.

Je voudrais maintenant exprimer au Président de l'Assemblée générale mon appréciation pour le choix qu'il a fait du thème de notre débat général, à savoir "Réaliser, par des moyens pacifiques, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations de caractère international". Ce thème, qui se situe dans le droit fil de celui de l'année dernière, nous permet de revisiter la Charte des Nations Unies et de nous remémorer les valeurs qu'elle véhicule et qui doivent guider nos actions.

Est-il nécessaire de rappeler les principes fondamentaux de l'Organisation que sont, entre autres, le maintien de la paix et de la sécurité internationales par l'adoption de mesures collectives efficaces et le règlement, par des moyens pacifiques, des différends susceptibles de mener à une rupture de la paix, conformément aux principes de la justice et du droit international? Ce rappel n'est peut-être pas inutile, au moment où des situations de tensions perdurent dans le Sahel et particulièrement au Mali; où les deux Soudan ont de la peine à stabiliser leurs relations; et où la Syrie est déchirée par un conflit interne. Ces tensions mettent en évidence le risque d'un recours à la force pour trouver des solutions.

Ce recours peut être justifié dans les cas suivants : le développement du terrorisme international; les violations des droits de l'homme et de la démocratie; les menaces à la sécurité des personnes; la violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États. Toutefois, il va de soi qu'avant d'en arriver à ces extrémités, les moyens pacifiques doivent être privilégiés pour résoudre les différends, et éviter d'engendrer un cercle vicieux de violence et de riposte. Loin de moi l'idée de verser dans l'angélisme. Il est des situations où une intervention militaire peut être inévitable. Mais il est de notre responsabilité de réduire autant que possible cette éventualité, et surtout de l'entourer d'un maximum de précautions. Quoi qu'il en soit, il est évident que le mode de règlement des différends le plus souhaitable reste encore la prévention et la négociation.

L'Organisation des Nations Unies représente, pour la majorité de l'opinion

internationale, l'incarnation des valeurs humaines les plus nobles et l'espoir d'un avenir conforme aux idéaux de paix, de sécurité et de développement inscrits dans la Charte. Essayons de faire en sorte que cet espoir ne soit pas une nouvelle fois déçu »

**La Présidente par intérim** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et des Centrafricains de l'étranger de la République centrafricaine, S. E. M. Antoine Gambi.

**M. Gambi** (République centrafricaine) : C'est un réel honneur et un plaisir pour moi de prendre la parole à cette auguste tribune pour partager avec l'Assemblée l'intérêt que la République centrafricaine attache aux grandes questions internationales qui nous interpellent tous ici présents.

Mais avant cela, je souhaite exprimer, au nom de la délégation qui m'accompagne, mes sincères félicitations à M. Vuk Jeremić pour sa brillante élection à la présidence de la soixante-septième session de l'Assemblée générale. Qu'il soit assuré de notre pleine coopération pour la réussite de sa mission exaltante et lourde de responsabilités. Je souhaite également saluer le travail remarquable effectué sous l'autorité de M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser, Président de la soixante-sixième session. C'est avec enthousiasme que j'exprime au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, ma profonde gratitude pour l'attention particulière qu'il ne cesse de porter à la situation de mon pays, qui sort d'un conflit, où la recherche et la consolidation de la paix sont et restent un défi majeur sur le chemin du relèvement et du développement. Je salue également les efforts inlassables qu'il déploie régulièrement pour renforcer le rôle de l'ONU et asseoir son autorité morale.

Avant de donner notre appréciation et notre point de vue sur les principaux thèmes retenus au cours du débat général qui constituent de véritables préoccupations mondiales, mon pays se réjouit de l'initiative de tenir au début de la présente session une Réunion de haut niveau sur l'état de droit aux niveaux national et international. Cette question est d'une importance capitale lorsque nous constatons que cet état de droit est mis à rude épreuve un peu partout dans le monde. La promotion d'un état de droit aussi bien au niveau national qu'international doit être l'investissement de tous les pays et de toutes les institutions internationales. Le renforcement de l'état de droit et des institutions démocratiques, garants de la souveraineté et de la coexistence pacifique entre États est prioritaire et primordial.

Le vrai combat aux niveaux national et international, c'est de faire respecter l'état de droit partout où règne le chaos. En effet, de nombreux défis restent à relever pour garantir l'état de droit. Je pense à la persistance des foyers de tension et à la recrudescence des conflits qui continuent de sévir dans certaines régions du monde, provoquant des drames et mettant en cause l'état de droit.

En Afrique, les foyers de tension, les différends et les conflits que connaissent quelques-unes de ses régions, notamment la situation qui prévaut au Mali, en République démocratique du Congo, au Soudan et au Soudan du Sud, et en Somalie, sont de nature à compromettre fortement l'état de droit. Il en est de même en ce qui concerne les autres crises partout dans le monde, avec des risques incalculables pour la gouvernance et la stabilité de ces États, sans oublier les répercussions sur les relations internationales.

Le Gouvernement centrafricain fait d'énormes efforts pour soutenir les activités visant à promouvoir l'état de droit, la justice et la transparence dans la gestion des capacités nationales pour faire respecter les droits de l'homme. Sans la paix et la stabilité mondiales et régionales, il n'est point question de sécurité, ni de stabilité nationale et donc d'état de droit.

Tout autour du globe, notre époque résonne des cris de liberté et de démocratie. Depuis 1989, le monde est entré dans une phase de mutation qui a ouvert en Afrique une période d'effervescence politique générale.

Avec les transformations internationales des années 1990 en effet, de nombreux pays africains, dont la République centrafricaine, se sont engagés sur la voie de la démocratisation de leur système politique. La démocratie, la bonne gouvernance et les droits humains sont interdépendants. Nous pouvons affirmer qu'il n'y a pas d'état de droit sans le respect des valeurs précitées, tant par les gouvernants que par les gouvernés. Le soutien et les programmes pour répondre aux attentes de tous les citoyens doivent prendre en compte ces valeurs partagées, et le Gouvernement centrafricain s'y attèle quotidiennement. La République centrafricaine a renoué avec les pratiques démocratiques et des efforts, certes, ont été accomplis avec l'évolution du processus démocratique pour améliorer la gestion des affaires publiques, tant sur le plan politique, économique que social. Mais avouons-le, beaucoup reste à faire et c'est collectivement que la communauté internationale doit s'y engager.

L'engagement de mon pays en faveur des droits de l'homme s'est traduit non seulement par son adhésion entière à plusieurs, sinon la quasi-totalité, des instruments internationaux et régionaux y relatifs, mais aussi par la pratique en vue de la promotion de ces droits. Sous l'impulsion de S. E. le général d'armée François Bozizé, Président de la République et Chef de l'état, la nouvelle Constitution du pays a été adoptée le 27 décembre 2004. Elle consacre les principes de la bonne gouvernance et de la préservation de l'état de droit, du respect des droits de l'homme et de l'élargissement du champ des libertés individuelles et collectives. Elle a également prévu la reconnaissance du principe de la prééminence des conventions internationales ratifiées par la République centrafricaine sur les législations nationales, ce qui a donné un élan au processus d'harmonisation du dispositif juridique avec ses engagements internationaux.

En exprimant sa volonté politique dans le cadre de la défense des droits civiques et politiques protégés par la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, la République centrafricaine applique les dispositions de la Charte qui sont incorporées dans son droit positif. Des efforts sont également faits par le Gouvernement centrafricain en matière de protection et de promotion des groupes vulnérables – femmes et enfants – et groupes minoritaires à travers des politiques sociales en leur faveur.

Nous ne sommes pas sans savoir que la presse constitue le quatrième pouvoir dans toutes les démocraties et pour garantir l'exercice de ce pouvoir en République centrafricaine, le Gouvernement a promulgué en 2005 une ordonnance relative à la liberté de la communication. Cette ordonnance assouplit la législation en matière de délit de presse, notamment en faisant passer les peines d'emprisonnement à de simples peines d'amende pour toute contravention aux dispositions de la loi en la matière.

Afin d'éviter les crises politiques postélectorales, le Gouvernement, les partis politiques – majorité et opposition –, les syndicats et la société civile sont en ce moment en train de réviser le Code électoral pour corriger les dysfonctionnements qui ont été relevés lors des échéances électorales groupées de janvier 2011. Le travail en cours permettra aux acteurs politiques centrafricains d'aboutir, dans un esprit de dialogue et de consensus, à des réformes et améliorations nécessaires au prochain cycle électoral.

L'état du monde devrait nous faire prendre conscience de l'impérieuse nécessité de renforcer le

multilatéralisme pour éviter le naufrage collectif si des solutions appropriées et consensuelles ne sont pas très vite trouvées aux problèmes mondiaux. Les objectifs primordiaux du désarmement et de la non-prolifération des armes de destruction massive demeurent encore l'otage de la politique de deux poids, deux mesures, tout comme les pratiques discriminatoires et le non-respect des engagements pris, en particulier par certaines puissances nucléaires.

Le combat contre le terrorisme à travers le monde et contre les violations des droits de l'homme, qui fait l'objet d'approches sélectives, et la mise en œuvre partisane du droit international humanitaire soulèvent de légitimes doutes quant à l'instrumentalisation à des fins politiques de ces nobles causes. Notre Organisation en est interpellée. Les questions relatives aux changements climatiques et à la protection de la nature exigent également une modification d'approche qui tienne compte des aspirations de tous les peuples. Les inondations, les crises énergétiques et alimentaires dues à la sécheresse persistent dans certaines régions du monde, et ces questions vitales nécessitent davantage la mobilisation de la communauté internationale.

Nous allons relancer cette année le débat sur le rôle central du système des Nations Unies, tout en mettant un accent particulier sur la gouvernance mondiale qu'il incarne. L'Organisation des Nations Unies demeure la clef de voûte du nouvel ordre mondial et une conscience vive de l'humanité. C'est pourquoi nous avons besoin davantage d'une Organisation des Nations Unies à qui doit être conféré un rôle plus affirmé dans cette gouvernance mondiale, une organisation qui sera le fer de lance et le leader des actions destinées à la promotion, dans le cadre inclusif, de solutions globales et durables aux crises de tout genre qui agitent notre monde, entraînant des répercussions directes sur les droits de l'homme.

L'approfondissement de la multipolarisation et de la mondialisation économique, la nouvelle évolution de la gouvernance économique mondiale et l'essor de la coopération entre les pays émergents ont offert de précieuses opportunités de développement aux différents pays du monde. L'ONU est l'organisation intergouvernementale ayant la plus grande universalité, la plus grande représentativité et la plus grande autorité. Elle est la plate-forme la plus importante pour la réalisation du multilatéralisme. Depuis sa création, elle a joué un grand rôle – irremplaçable – pour le maintien de la paix mondiale, la promotion du développement

commun et le renforcement de la coopération internationale. Dans le contexte actuel, son rôle doit être renforcé, et non affaibli.

La République centrafricaine reste favorable à ce que l'Organisation des Nations Unies procède à une réforme nécessaire et rationnelle suivant l'évolution de la situation internationale pour accroître son autorité et son efficacité, renforcer sa capacité en vue de faire face aux nouvelles menaces et aux nouveaux défis, et mieux assumer les missions que lui a confiées la Charte des Nations Unies. Qu'il s'agisse de la revitalisation de l'Assemblée générale ou de la nécessaire réforme du Conseil de sécurité qui intégrerait les aspirations légitimes des pays en développement, et de l'Afrique en particulier, cette réforme sera sans doute légitime.

La question des moyens civils à la hauteur des situations postconflituelles nous renvoie à la vocation première de l'Organisation : être un centre où s'harmonisent les efforts des nations pour maintenir la paix et la sécurité internationales par des moyens pacifiques. La Charte a donné naissance à deux textes relatifs au règlement pacifique des conflits : la Déclaration de Manille de 1982 sur le règlement pacifique des différends internationaux (résolution 37/10, annexe) et la Déclaration de 1988 sur la prévention et l'élimination des différends et des situations qui peuvent menacer la paix et la sécurité internationales (résolution 43/51, annexe). On pourrait y ajouter la résolution 47/120, intitulée « Agenda pour la paix », élaborée après la première réunion au sommet du Conseil de sécurité en janvier 1992, pour asseoir une doctrine de « prophylaxie des tensions », afin d'anticiper sur les crises ou d'aider à leur règlement grâce aux mécanismes des bons offices, des médiateurs et des envoyés spéciaux du Secrétaire général, soutenus par le Groupe de l'appui à la médiation.

C'est dans ce cadre que le Gouvernement centrafricain se félicite du lancement par l'Union africaine, au mois de juillet dernier, de l'initiative de solidarité africaine, dont l'objectif est de mobiliser les contributions de toute nature à l'appui de différentes phases de reconstruction dans les pays africains sortant de conflit. La reconstruction postconflit se veut un système complexe qui prévoit des programmes simultanés à court, moyen et long termes destinés à prévenir l'escalade des violences, à éviter la rechute dans le conflit violent, et à renforcer et consolider une paix durable.

Sous la présidence de François Bozizé, la République centrafricaine, pays postconflit, qui doit beaucoup aux vertus du dialogue, a très tôt perçu

l'importance de cet outil dans la prévention et le règlement des crises au plan national. À cet égard, il me paraît opportun de porter à l'attention de la communauté internationale que le Gouvernement centrafricain a fait de la question de la médiation, une préoccupation de premier ordre dans son programme d'action. C'est dans ce sens qu'il a institué le Conseil national de la médiation.

Peut-être devrions-nous aller plus loin en instituant des corps civils de médiateurs et de restauration de la paix dont les membres seraient chargés de pénétrer les groupes belligérants pour rétablir le dialogue entre eux et les amener à régler leurs différends par des moyens pacifiques.

La République centrafricaine affirme qu'il ne peut y avoir d'état de droit sans la défense et la promotion des droits et libertés, dont la liberté de culte. Celle-ci doit être exempte d'extrémisme dont les conséquences entraînent souvent un choc de civilisations. Des rencontres aux niveaux régional et international ont eu lieu dans le cadre du dialogue des civilisations. Cependant, la violence et l'intolérance continuent de marquer les rapports sociaux.

C'est ici le lieu d'exprimer au peuple des États-Unis d'Amérique la sincère sympathie du Gouvernement centrafricain suite aux actes perpétrés contre le consulat américain à Benghazi qui ont causé la perte d'innocentes victimes.

**La Présidente par intérim** (*parle en espagnol*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat général pour la présente séance.

Un représentant a demandé à exercer son droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

**M. Sahraei** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Ce matin, le Premier Ministre de l'État du Koweït, pays ami, a évoqué dans sa déclaration les trois îles iraniennes qui se trouvent dans le golfe Persique. À cet égard, je souhaite faire la déclaration suivante.

Le Gouvernement de la République islamique d'Iran réaffirme sa pleine souveraineté sur les îles iraniennes d'Abou Moussa, de la Grande-Tumb et de la Petite-Tumb, situées dans le golfe Persique, et

rejette catégoriquement toute revendication qui serait faite dans le sens contraire. La République islamique d'Iran souligne que les mesures prises par les autorités iraniennes concernant ces îles se sont toujours fondées sur le principe de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République islamique d'Iran.

Mon pays a toujours mené une politique d'amitié et de bon voisinage avec tous ses voisins. À cet égard, l'Iran est disposé à tenir des discussions bilatérales sur cette question avec les autorités compétentes des Émirats arabes unis afin de renforcer les relations dans différents domaines et, en conséquence, de dissiper tout malentendu chez nos interlocuteurs. Comme nous

l'avons souvent répété, l'intégrité et la souveraineté territoriale de l'Iran sur ces îles ne sont pas négociables.

Compte tenu des diverses appellations données dans les déclarations de plusieurs délégations, la République islamique d'Iran souhaite insister sur le fait que le seul nom correct, reconnu historiquement et universellement, de la mer séparant l'Iran de la péninsule arabique est le nom de golfe Persique. Toute utilisation de noms inventés ou incomplets pour cette étendue d'eau est par conséquent non fondée et absolument inacceptable, et sans aucune valeur juridique, géographique ou politique.

*La séance est levée à 22 h 40.*